This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Fr 1640.34

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

UN AN

DE LA VIE

DE LOUIS-PHILIPPE Ier,

ÉCRITE PAR LUI-MÊME,

OU

JOURNAL

AUTHENTIQUE

DU DUC DE CHARTRES.

1790 — 1791.

« Je suis né sous une bien heureuse étoile; toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. »

(Journal, 2 août 1791, page 81.)

PRIX : 2 FR. 50 C.

PARIS.

PERROTIN, ÉDITEUR,

RUE NEUVE DES MATURINS, N° 54, CHAUSSÉE-D'ANTIN;

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

DU PALAIS-ROYAL.

1831.

UN AN

DE LA VIE

DE LOUIS-PHILIPPE Ier,

ÉCRITE PAR LUI-MÊME,

OU

JOURNAL

AUTHENTIQUE

DU DUC DE CHARTRES.

1790 — 1791.

« Je suis né sous une bien heureuse étoile; toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. »

(*Journal*, 3 août 1791, page 84.)

PRIX : 2 FR. 50 C.

PARIS.

PERROTIN, ÉDITEUR,

RUE NEUVE DES MATHURINS, n° 54, CHAUSSÉE-D'ANTIN;

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

DU PALAIS-ROYAL.

1831.

Des diverses courses . . . . . .
Combat du taureau . . . . . .
Joûte sur l'eau . . . . . .
De la lutte. . . . . .
La Pignatta . . . . . .
Jeu de boule . . . . . .
Mât de cocagne . . . . . .
Jeu de l'arc . . . . . .
Jeu de l'arquebuse . . . . . .
Jeu de bague . . . . . id.
Le Catcheli . . . . . .
La Tour d'Éole . . . . . .
Jeu de Siam . . . . . .
Jeu du galet . . . . . id.
Jeu du volant . . . . . id.
Jeu du ballon , ...
Oiseau égyptien . . . . . id.
Jeu du dragon . . . . . .
Loterie festivale et champêtre . . . . . .
Balançoire . . . . . .
Bascule ou tape-cul . . . . . .
Cirque et courses de chevaux . . . . . .
Courses de Barberi . . . . . .
Des aérostats . . . . . .
Des distributions de vin et comestibles . . . . . .
Des illuminations. . . . . .
Des feux d'artifice . . . . . .

QUATRIÈME PARTIE.

Des réjouissances publiques les plus remarquables qui ont eu lieu, depuis le règne de Henri IV, jusques, et compris le sacre de Sa Majesté Charles X. . . . . .
Fêtes et réjouissances publiques en l'honneur de la naissance de Louis XIV (1638) . . . . . .
Feu d'artifice tiré sur la place de Grève . . . . . .
Fête célébrée en l'honneur du mariage de Louis XIV avec Marie Thérèse d'Autriche (1660) . . . . . .

JOURNAL

AUTHENTIQUE

DU DUC DE CHARTRES.

1790 — 1791.

PARIS. — IMPRIMERIE DE RIGNOUX,
RUE DES FRANCS-BOURGEOIS-S.-MICHEL, N° 8.

UN AN

DE LA VIE

DE LOUIS-PHILIPPE Ier,

ÉCRITE PAR LUI-MÊME,

OU

JOURNAL

AUTHENTIQUE

DU DUC DE CHARTRES.

1790 — 1791.

« Je suis né sous une bien heureuse étoile; toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. »
(*Journal*, 3 août 1791, page 84.)

PARIS.
PERROTIN, ÉDITEUR,
RUE NEUVE DES MATHURINS, N° 54, CHAUSSÉE-D'ANTIN;
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
DU PALAIS-ROYAL.

1831.

Fr 1640.34

Harvard College Library
NOV 8 1911
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

Lorsque les pages de ce Journal tombèrent pour la première fois entre nos mains, nous ne les parcourûmes qu'avec défiance; nous les regardâmes comme échappées à la plume de quelque écrivain spéculant sur un nom illustre pour exciter la curiosité du public; mais plus nous avançions dans cette lecture, plus nous nous éloignions de notre idée première; et, avant la fin, nous fûmes convaincu de l'originalité de ce précieux morceau historique. Pénétré d'une admiration profonde et sentie pour celui qui a eu la naïveté et le courage d'écrire ce Journal avec une aussi noble franchise, nous ré-

solûmes de le publier; mais, avant tout, il fallait être assuré de son authenticité. Nos recherches nous prouvèrent bientôt que les faits s'étaient passés tels qu'on les décrivait, aux dates qu'on leur assignait; cependant cela ne nous suffisait pas, quand tous nos doutes furent subitement éclaircis par le passage suivant, que nous trouvâmes dans les *Leçons d'une sage gouvernante*, publiées par madame de Genlis à la fin de 1791 : « M. de Chartres a fait aux Jacobins plusieurs motions, une entre autres sur la Société philanthropique. Il a demandé qu'une quête, faite en faveur d'un malheureux qui ne l'a pas acceptée, fût versée à la caisse de la Société. » Puis elle ajoute : « M. de Chartres écrit un journal très détaillé de tout ce qu'il fait et de tout ce qu'il entend dire d'intéressant; il me l'a communiqué, et j'en ai tiré cette note. »

Madame de Genlis, dont le nom sera souvent répété dans cet écrit, devait sa-

voir mieux que personne la vérité sur son illustre élève, qui lui était si fortement attaché, comme elle le dit elle-même dans un autre passage du même livre : « Le duc de Chartres prétend que ce qu'il aime le plus au monde, c'est la nouvelle constitution et madame de Genlis. » Nous verrons cependant avec quelle tendresse il chérissait son père, avec quelle vénération il parle de sa mère. Jalouse des sentimens qu'elle inspirait, madame de Genlis voulait faire croire qu'elle était préférée à madame d'Orléans, surtout au moment où elle imprimait son livre, époque d'une division de famille, dont nous ne pouvons ni ne devons parler.

Certain que le duc de Chartres était le seul, l'unique auteur de ce Journal, il nous parut que sa publication serait du plus puissant intérêt pour toute une génération qui ne connaît ce prince que depuis 1814. Elle y trouvera les commencemens d'une vie entière consacrée au bonheur et à la prospé-

rité de la patrie. Un seul motif nous retenait : y a-t-il de la convenance dans une semblable publication? Loin de nous l'idée de causer le plus léger scandale! Louis-Philippe a tenu les promesses du duc de Chartres. Sur la terre d'exil, comme sur le trône, sa vie a constamment été le développement de cette généreuse pensée : *Je n'aime pas un homme qui préfère quelqu'un à la patrie* [1].

Après l'avoir vu aux *Amis de la Constitution,* préludant aux combats de la tribune, et remplissant les diverses fonctions dont il fut chargé dans les comités, nous le trouverons, rentré dans son intérieur, accomplissant avec une assiduité touchante les devoirs de la religion. Qui ne lira sans attendrissement ces pages où un colonel de dragons, âgé de dix-huit ans, racontant les travaux, les manœuvres de la journée, termine son journal par ces mots, d'une simplicité tou-

[1] Journal authentique, à la date du 4 juillet 1791.

chante : *Rentré à neuf heures, dit ma prière et mes offices, couché à neuf et demie* [1] !

De quelle émotion ne sera-t-on pas saisi, à la lecture de ses récits dramatiques : soit que l'auteur raconte une émeute populaire, au milieu de laquelle, oubliant tous les dangers, il n'hésite pas à arracher à la mort deux malheureux prêtres, imprudens sans doute, mais nullement coupables; soit encore quand il dit comment il exposa sa vie pour sauver des flots un citoyen qui allait y périr! toujours la simplicité du récit y relève le mérite de l'action. Quel Français ne serait fier de voir sur le trône un prince dont les premiers pas furent marqués par des actions qui lui méritèrent une couronne civique!

Qui osera nous reprocher alors l'inconvenance de notre publication? Pour nous, au contraire, nous croyons avoir rempli les devoirs d'un bon citoyen, en fournissant une

[1] Journal authentique, à la date du 16 juin 1791.

nouvelle occasion de faire connaître le roi, véritable élu du peuple; et nous sommes fermement convaincu que Louis-Philippe trouvera de nombreux admirateurs, et plus d'amis encore, parmi les lecteurs du Journal du duc de Chartres

---

NOTICE

SUR

LES PREMIÈRES ANNÉES

ET SUR L'ÉDUCATION

DU DUC DE CHARTRES [1].

L'éducation du duc de Chartres avait été négligée; ses premières années s'étaient écoulées sans qu'on eût donné à ses jeunes idées la direction qu'elles étaient susceptibles de prendre. Son père s'aperçut bientôt que les mains chargées de diriger cette éducation n'étaient pas propres à faire un homme de son fils; peut-être prévoyait-il déja que ce fils serait appelé à jouer sur la scène politique un plus grand rôle que celui auquel il était destiné par sa naissance : il résolut de lui donner

[1] Louis-Philippe, duc de Valois, ne prit le nom de duc de Chartres qu'à la mort de son grand-père. Cependant, pour éviter toute confusion, nous lui donnerons dans cette Notice le nom de duc de Chartres, comme nous appellerons son père duc d'Orléans.

un gouverneur. Jaloux de faire le meilleur choix possible, M. le duc d'Orléans consulta une amie qui déja élevait les deux princesses ses filles. En s'adressant à madame de Genlis, il était loin de penser que ce gouverneur serait bientôt madame de Genlis elle-même. Cette dame raconte ainsi, dans ses Mémoires, cette conversation dont les résultats eurent une si grande influence sur son élève.

« Un soir que M. le duc d'Orléans vint, comme « à son ordinaire, entre huit et neuf heures, à « Belle-Chasse, il me trouva seule. Il me dit sur-le-« champ qu'il n'avait plus de temps à perdre pour « nommer un gouverneur, parce que sans cela « ses enfans [1] auraient le ton de *garçons de bou-« tique*. Il me conta que le matin M. le duc de « Chartres lui avait dit qu'il avait bien *tambou-« riné* à sa porte, et que dans le même entretien « il avait ajouté, en parlant de ses promenades à « Saint-Cloud, qu'*on y était bien tourmenté par « la parenté*, ce qui signifiait par les insectes ap-

[1] Les ducs de Chartres, de Montpensier, de Beaujolais.

« pelés cousins. Voilà les choses importantes qui « décidèrent M. le duc d'Orléans à ne plus différer « la nomination d'un gouverneur. Il me consulta « sur le choix; je lui proposai M. de Schomberg : « il le refusa, en disant qu'il rendrait ses enfans « pédans. Je proposai le chevalier de Durfort : il « dit qu'il leur donnerait de l'exagération et de « l'emphase. Je parlai de M. de Thiars : le duc « d'Orléans répondit qu'il était trop léger; alors « je me mis à rire et je lui dis : *Eh bien! moi.* — « Pourquoi pas? reprit-il sérieusement. Je dis alors « franchement ma pensée. M. le duc d'Orléans « parut charmé, et me dit : *Voilà qui est fait, vous « serez leur gouverneur.*»

Le duc de Chartres n'avait alors que huit ans; il était doué des plus heureuses dispositions. Madame de Genlis trace ainsi son portrait dans *les Leçons d'une sage gouvernante.*

« M. de Chartres avait un bon sens naturel qui, « dès les premiers jours, me frappa; il aimait la « raison comme tous les autres enfans aiment les « contes frivoles; dès qu'on la lui présentait à « propos et avec clarté, il l'écoutait avec intérêt.

« Il s'attacha passionnément à moi, parce qu'il « me trouva conséquente et raisonnable. Il fallut « le défaire d'une foule de locutions et d'une infi- « nité de manières vicieuses. Il craignait les chiens ; « je n'eus besoin que d'une seule conversation « avec lui pour lui faire sentir la sottise de cette « pusillanimité; il m'écouta attentivement, m'em- « brassa et me demanda un chien : je lui en don- « nai un; il vainquit sur-le-champ sa répugnance, « qui était devenue très réelle. »

Madame de Sillery ne se borna pas à donner à son élève une éducation *tout intérieure.* Recevant chez elle des littérateurs, des hommes du monde, elle formait ses élèves à ces conversations fortes, où l'esprit déploie toutes les ressources de l'érudition; et imitant l'exemple de Diderot, elle les conduisait dans les ateliers, dans les manufactures : là elle leur expliquait la théorie en présence de la pratique, et les exerçait ou les faisait s'exercer sous ses yeux à une foule d'arts d'agrément et d'utilité. M. le duc de Chartres devint en peu de temps un excellent menuisier. Elle leur fit parcourir une partie de la

France. Ce fut dans ces voyages, qu'en visitant le mont Saint-Michel, le jeune duc trouva un gazetier plongé dans les fers, depuis dix-huit années, pour un léger délit de la presse ; il fut assez heureux pour obtenir son élargissement; mais déja il avait manifesté sa vive sympathie pour le malheur avec autant de délicatesse que d'à-propos.

« Nous étions à Spa (dit encore madame de « Genlis), on nous proposa d'aller au sommet « d'une montagne où se trouve situé le vieux châ- « teau de Franchimont, parce qu'on découvre de « là une vue ravissante, et la plus riante, nous dit- « on, de Spa; on nous apprit en même temps que « le château renfermait plusieurs prisonniers pour « dettes. Là dessus, M. de Chartres s'écria du pre- « mier mouvement, que puisqu'il y avait des pri- « sonniers dans le château, la belle vue ne lui pa- « raissait nullement *riante*, et sur-le-champ il « proposa de faire une souscription pour les dé- « livrer. J'approuvai fort cette idée, et, grâce aux « soins et au zèle de M. le duc de Chartres, la sous- « cription fut bientôt remplie, et les prisonniers « sortis du château. Alors nous nous rendîmes à

« cette montagne, et parvenu au sommet, M. le « duc de Chartres, jetant les yeux sur la prison « vide, et les tournant ensuite sur une campagne « immense, dit avec une touchante expression : A « présent je conviens que cette vue est en effet « aussi riante qu'elle est admirable. »

La révolution vint donner bientôt une impulsion plus énergique à cette éducation libérale. Le duc d'Orléans était un des chefs du parti populaire. A Belle-Chasse se réunissaient plusieurs députés défendant les mêmes opinions. C'est là que le duc de Chartres adopta les principes qui ont été ceux de toute sa vie. Les occasions ne manquèrent pas pour donner des gages à ces nouvelles idées. Apprenant dans les premiers temps de la révolution qu'un décret de l'Assemblée venait d'annuler le droit d'aînesse, aussitôt il embrassa le duc de Montpensier en s'écriant : « Que « cela me fait plaisir! j'en suis charmé; mais quand « on ne l'eût pas fait, cela aurait été tout de même « entre nous; mon frère le sait bien depuis long- « temps. »

Il jugeait dès lors notre position beaucoup

mieux que cette foule de vieux courtisans sur lesquels s'appuyait un trône chancelant.

« M. le duc de Chartres m'a conté avec esprit « un trait qui prouve qu'il sait observer. Quelques « personnes causaient devant lui, et disaient qu'il « était bien flatteur, à l'âge de M. Clermont-Ton- « nerre, d'être président de l'Assemblée nationale. « Là dessus quelqu'un a dit sérieusement : Oui, c'est « une belle place, elle donne les entrées de la Cham- « bre. Comme le remarque fort bien M. le duc, il « faut être, dans le moment actuel, un courtisan « bien incorrigible pour ne voir dans cette place que « cet avantage. » (*Leçons d'une sage gouvernante*).

Nous ne suivrons pas M. le duc de Chartres dans tout le cours de cette longue éducation, qui sera toujours un modèle. Il faut lire les *Leçons d'une sage gouvernante* pour juger avec quel soin, quel art, madame de Genlis dirigeait les impressions de ses élèves, et ce qu'elle voulait faire d'eux. Peu d'années s'étaient écoulées depuis que M. de Chartres l'avait quittée, et déja il était forcé de mettre en pratique les sages leçons dont il avait si bien profité.

« Combien de fois, depuis ses malheurs, je me « suis félicitée de l'éducation que je lui ai donnée; « de lui avoir fait apprendre, dès son enfance, les « principales langues modernes [1]; de l'avoir ac« coutumé à se servir seul, à mépriser toute es« pèce de mollesse, à coucher habituellement sur « un lit de bois recouvert d'une simple natte de « sparterie; à braver le soleil, la pluie et le froid; « à s'accoutumer à la fatigue en faisant journelle« ment de violens exercices, et quatre ou cinq « lieues, avec des semelles de plomb, à ses prome« nades; enfin de lui avoir donné de l'instruction « et le goût des voyages! »

Cette page est un résumé fidèle du plan suivi par la gouvernante. Pendant onze années que le prince fut confié à ses soins, il sut les apprécier. Devenu libre à dix-sept ans, le premier usage qu'il fit de cette liberté, dont tant d'autres à sa place eussent voulu devancer le moment, fut un hommage rendu à sa gouvernante en consen-

[1] « Ce soir, j'ai lu de l'allemand, de l'italien, de l'anglais. » (Journal, à la date du 27 juillet.)

tant volontairement à recevoir de nouveau se leçons.

« Dès que le duc de Chartres eût atteint sa dix-« septième année (6 octobre 1790), M. le duc d'Or-« léans me déclara que son éducation était finie ; « mais M. le duc de Chartres eut assez de raison « pour me dire qu'il viendrait tous les jours, jus-« qu'à l'âge de dix-huit ans, prendre ses leçons à « Belle-Chasse, et il n'y a jamais manqué. » (*Leçons d'une sage gouvernante.*)

Madame de Genlis consignait sur un journal tout ce que faisaient ses élèves, les remontrances qu'elle leur adressait, les observations sur leur conduite, leurs habitudes. Ces notes étaient signées par chacun d'eux.

Une nouvelle vie s'ouvre pour le prince ; désormais sa conduite sera surveillée, mais personne ne tiendra note de ses actions, de ses paroles : elles seront perdues au milieu de nos discussions politiques.

Suivant l'usage de sa gouvernante, M. le duc de Chartres écrivit sur un journal non seulement ses actions, mais ses pensées les plus secrètes ;

chaque jour il remplissait cette tâche. Il disait, à la date du 22 mai 1791 : « Je tiendrai compte dans ce Journal de toutes mes actions, et même de mes sentimens; en lisant ceci, on lit dans mon ame entière; rien n'y sera omis, soit de bien, soit de mal. » A chaque page, à chaque ligne on trouve la preuve évidente de la véracité de cette ame candide; ses pensées les plus intimes, le récit des actions les plus humbles, se lisent à côté des discours les plus élevés, de la narration des actes sublimes d'une vie si pleine et si noble, et qui, pendant quarante ans, au milieu des horreurs de l'exil, comme sur le trône, n'a jamais donné un seul démenti aux sentimens exprimés dans ces pages. Ils sont rares, les hommes qui peuvent offrir de semblables témoignages des sentimens de leur jeunesse! Sachons donc les apprécier, quel que soit le rang où la fortune les a placés.

A peine M. de Chartres fut-il libre, qu'il se présenta une circonstance qui, depuis, servit de prétexte d'une désunion entre madame d'Orléans et madame de Genlis. Nous voulons parler de sa présentation à la société des *Amis de la Cons-*

titution. Sans entrer dans les détails de cette querelle intérieure, dont les causes sont bien connues aujourd'hui, et qui importe peu à l'histoire, nous dirons que madame d'Orléans s'opposa très fortement à cette démarche. Son opinion se trouve consignée dans une lettre au duc d'Orléans, en date du ..... 1790, et que nous donnerons en entier à la fin du volume. (Voir la note A.)

Malgré ces sages avis, dont M. le duc de Chartres n'eut sans doute pas connaissance, il continua d'assister avec assiduité aux séances des Amis de la constitution, jusqu'à son départ pour Vendôme; c'est cette période, c'est le séjour qu'il fit à Vendôme que nous donnons écrit par lui jour par jour.

Le 11 avril 1791, il reçut ordre de partir pour Valenciennes. Il commanda cette place. On sait quels sentimens d'amour il inspira à ses habitans. Il fut, le 7 mai 1792, promu au grade de maréchal de camp, non par faveur, mais par ancienneté [1] :

[1] Colonel à l'âge de douze ans, le duc de Chartres comptait sept années de service dans ce grade, quand il fut nommé maréchal de camp.

cette même année, quand l'Assemblée législative se retira devant la commune de Paris, pour faire place à la Convention, le duc d'Orléans désira que ses enfans fissent partie de la nouvelle assemblée; il s'engagea entre eux à ce sujet une correspondance que nous citons textuellement (note B).

Après avoir accepté, à ce qu'il paraît, de nouvelles réflexions vinrent s'opposer à l'accomplissement de ce projet. Les princes restèrent à l'armée dont Dumouriez prit le commandement. La conduite du duc de Chartres à Valmy, à Jemmapes, n'étonna aucun de ceux qui connaissaient son jeune et bouillant courage; mais elle fit l'admiration de ces héroïques volontaires dont le dévouement repoussa hors de nos frontières deux cent mille étrangers qui souillaient notre territoire.

Le duc de Chartres fut bientôt aimé de toute l'armée; ses regrets en furent d'autant plus vifs, quand il fut obligé de l'abandonner pour échapper au fer du bourreau déja suspendu sur sa tête. Il quitta sa patrie, mais il n'émigra pas. Il préféra manger le pain de l'indigence, qu'il gagnait par

d'honorables travaux, à l'humiliation de recevoir les insultantes pensions des ennemis de la France. La Suisse le vit oublier sa haute fortune pour descendre au simple rang de professeur d'un collége. Il parcourut ensuite à pied une partie de l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, la Laponie, le Cap-Nord. Il se trouvait, en 1796, dans le grand duché de Holstein, quand sa mère, par ses vives instances, réussit à briser les fers des ducs de Montpensier et de Beaujolais, mais à condition que leur frère aîné s'éloignerait de l'Europe. Le duc de Chartres n'hésita pas à partir pour une terre libre, et ses deux frères vinrent bientôt le rejoindre aux États-Unis où il avait fixé sa demeure. Il ne quitta cette terre hospitalière que pour donner à ses frères les soins de la plus touchante amitié. Ici, nous nous arrêtons, le reste de cette vie appartient à l'histoire.

Avant de livrer au lecteur ce précieux Journal, nous avons voulu y rattacher quelques faits ignorés, quelques anecdotes peu connues Ce n'est pas l'homme politique que nous nous sommes attaché à peindre; nous avons voulu essayer de

révéler ce beau caractère tout entier. La lecture du Mémorial de ses actions achèvera de le faire connaître bien mieux que nous ne saurions le faire nous-même.

JOURNAL

AUTHENTIQUE

DU DUC DE CHARTRES.

1790 — 1791.

23 *octobre* 1790. — J'ai dîné à Mousseaux; le lendemain, mon père ayant approuvé le vif désir que j'ai d'être reçu aux Jacobins, M. de Sillery m'a présenté vendredi.

2 *novembre*. — J'ai été reçu hier aux Jacobins; on m'a fort applaudi: j'ai témoigné ma reconnaissance de l'accueil plein de bonté qu'on voulait bien me faire, et j'ai assuré que je ne m'écarterais jamais des devoirs sacrés de bon patriote et de bon citoyen [1].

3.—J'ai été ce matin à l'Assemblée; j'ai été ce soir aux Jacobins: on m'a nommé membre du comité des présentations, c'est-à-dire, du comité chargé d'examiner les proposés. Ce comité s'assemble tous les jeudis; j'ai prié un de mes collègues de vouloir bien témoigner mon regret au comité de l'impossibilité où j'étais d'y aller demain [2].

Châteauneuf, le 7.— J'ai été à la messe, on ne nous a point encensés; mon grand-père a exigé qu'on observât à la lettre les décrets de l'Assemblée nationale. Si on avait voulu m'encenser, j'étais décidé à ne le pas souffrir. MM. de Gilbert père et fils ont dîné ici aujourd'hui; le fils a dix-sept ans et demi, est très sage, très honnête et très aimable. Quoique son père et toute sa famille soient aristocrates, cependant il est très patriote, ce qui m'a gagné le cœur.

Voilà mon petit voyage de Châteauneuf fini, nous partons ce soir à onze heures. Quoique j'aie

été très heureux de passer le temps avec ma mère et avec mon grand-père, cependant j'ai éprouvé une vive peine à me séparer de tous ceux avec qui j'ai le bonheur de vivre depuis si long-temps, et en particulier de mon amie, que je regarderai toujours comme une seconde mère, et de mon père que je n'avais jamais quitté. J'ai bien senti, dans le cours de ce petit voyage, combien tout ce qui était à Belle-Chasse m'est cher, et combien il m'en coûtera de m'en séparer pour long-temps.

J'oubliais de dire que, quelque fût mon bonheur de revenir avec ma mère, comme elle paraissait un peu souffrante, je m'étais opposé à ce qu'elle revînt avec moi : je serais revenu dans le cabriolet avec Gardanne, mais elle a préféré passer la nuit et revenir avec moi; d'ailleurs elle dort en voiture.

De Paris, le 9.— Nous sommes partis de Châteauneuf à onze heures du soir, et nous sommes arrivés à Belle-Chasse à dix heures du matin; je

suis monté à cheval à Angerville, à neuf lieues d'ici : il faisait encore nuit; je suis venu à cheval jusqu'à Paris. Le soir j'ai été aux Jacobins, on m'a nommé censeur (ce sont ceux qui font les fonctions d'huissiers [3]); comme la salle est beaucoup trop petite pour contenir les Amis de la constitution, dont le nombre augmente tous les jours, on a nommé des commissaires pour s'occuper de trouver un autre local. On a parlé sur le projet de la maison militaire du Roi. M. Matthieu de Mirambal (un jeune homme) a particulièrement bien parlé. J'ai appris aussi que j'avais été nommé de la députation chargée de porter à l'Assemblée le projet relatif au serment du Jeu de Paume.

10.—Hier matin mon père m'a envoyé chercher, m'a reçu avec une bonté extrême, et m'a donné cinquante louis; j'en ai donné dix à mon frère. Mon père m'a dit qu'il croyait que je ferais bien d'aller voir Mme de Lamballe. J'y suis allé sur-le-champ,

et de là à l'Assemblée. En sortant de l'Assemblée, j'ai été, avec l'approbation de mon père, dîner chez M. Bonne-Carrère, qui est celui qui a porté la parole à l'Assemblée. Il avait à dîner toute la députation, et, en outre, quelques membres de l'Assemblée. Ce dîner a été très gai, très patriote, très décent [4].

Séance du 11.— M. Biauzat a demandé que l'on chargeât les comités militaires et de constitution réunis de présenter un projet de décret sur la composition de la garde d'honneur du Roi. M. de Beauharnais a demandé que le Roi ne pût jamais commander les armées en personne, et a demandé le renvoi aux deux comités déja nommés. M. Malouet s'est fortement opposé à ces motions. M. A. Lameth : « On veut toujours présenter les amis de la liberté comme les ennemis du Roi [5]. (Les noirs crient : *Oui, oui, on a raison!* le côté gauche : *Non, non!*) Des vrais amis du Roi sont ceux qui ont dé-

truit le ci-devant ordre du clergé et tous les parlemens; ce sont ceux qui ont délivré la nation de toutes les tyrannies sous lesquelles elle gémissait depuis si long-temps.» Le côté gauche et toutes les tribunes applaudissent avec transport; j'applaudissais aussi. M. de Cassigny-Juigné, député du département du Var, et M. de La Chèze, qui était à côté de lui, demandaient au président qu'on me fît sortir, puisque j'avais l'audace d'applaudir. Le président leva les épaules; je continuai mes applaudissemens, et ensuite je pris ma lorgnette pour voir quels étaient les deux membres qui m'avaient interpellé; ils crièrent : *A bas la lorgnette!* ce que je ne fis que quand je les eus bien vus et bien reconnus. En sortant de l'Assemblée j'ai été dîner au Palais-Royal, et de là au comité des présentations. Pour recevoir quelqu'un, il est nécessaire qu'un membre du comité signe sur le dos de la présentation; j'ai endossé MM. Lebrun, Connugras et Brichard; j'ai ensuite prévenu le comité qu'une personne admise dans le comité et affichée dans la salle (M. Micke ou Mecke) était intéressée dans un papier intitulé *la Gazette*

générale, qui est très aristocrate; il a été ajourné indéfiniment.

16. — J'ai été aux Jacobins; j'ai demandé la parole, et j'ai dit que l'année dernière l'on avait eu la bonté de m'admettre avant l'âge fixé dans la Société philanthropique; que cette société dépensait environ cent mille livres, et que cette année, au lieu d'avoir cent mille livres à sa disposition, elle n'en avait que cinquante, parce que des personnes très riches donnent leur démission, sous prétexte que la révolution leur empêche de donner quatre louis par an. Cela a deux raisons : la première, c'est de pouvoir dire que la révolution a fait tomber ce respectable établissement; la seconde, c'est qu'en diminuant le revenu de la Société philanthropique, on la force à diminuer le nombre des pensionnés, et on fait un ennemi de la révolution de chaque pensionnaire réformé qui redemande la pension qui le faisait vivre, en lui

disant : *C'est la révolution qui vous ôte votre pain*[6]. J'ai dit que je croyais qu'il serait digne de la Société des Amis de la constitution de soutenir la Société philanthropique, et que j'invitais tous ceux qui pouvaient donner quatre louis par an à vouloir bien s'y faire recevoir, et ceux qui ne le pouvaient pas, de vouloir bien y porter ce dont leur fortune leur permet de disposer. J'ai été très applaudi ; et sur la demande de M. Faydel, on a arrêté de porter à la Société une quête faite, il y a un mois, pour un malheureux qui l'a refusée.

17. — J'ai été hier à l'Assemblée nationale ; on parlait d'Avignon. J'avais oublié de prendre du papier, ce qui fait que je n'ai pu prendre de notes[7].

19. — Le soir, nous avons été à *Brutus*. On a

fait beaucoup d'allusions. Lorsque Brutus dit :

Dieu, donne-moi la mort plutôt que l'esclavage!

Toute la salle a retenti d'applaudissemens et de bravos; tous les chapeaux étaient en l'air : cela était superbe. A un autre vers qui finissait par ces mots : « Être libres et sans roi, » quelques applaudissemens (auxquels ni moi, ni ceux qui étaient dans la loge n'ont pris part) se sont fait entendre. On a sur-le-champ crié : *Vive le Roi!* Mais sur l'observation que le cri unique de *Vive le Roi* était inconstitutionnel, on lui a substitué le triple cri qui sonne si bien aux oreilles patriotes, et toute la salle a crié : *Vive la nation, la loi et le Roi, et vive la liberté!* On a bien vu dans cette représentation la majorité des patriotes sur les aristocrates. Trois ou quatre ont voulu applaudir à leurs allusions; mais on les a forcés au silence.

20. — J'ai été hier soir aux Jacobins. M. Pujot, apothicaire, et très bon patriote, avait prêté sa carte;

on l'avait mise à part, parce qu'il y a un arrêté qui exclut de la Société tous ceux qui prêteront leur carte : chaque récipiendaire est obligé de le signer. M. Pujot ne l'avait pas lu. J'ai sollicité l'indulgence de l'Assemblée pour ce patriote, et on a ordonné de lui rendre sa carte; j'ai manqué la lecture, parce que j'ai été obligé de rester jusqu'à neuf heures, par la politesse de M. Grouvelle qui devait lire une adresse à l'Assemblée nationale, et qui est venu me prier de vouloir bien rester pour l'entendre. Son adresse m'a paru belle, mais un peu longue ; j'aurais désiré qu'il eût parlé de religion. J'ai été ce matin à sept heures à l'Hôtel-Dieu pour voir panser et ensuite panser... Je suis revenu à huit heures un quart. J'ai dîné aujourd'hui au Palais-Royal avec mon père.

24. — Ce matin nous avons été à l'Hôtel-Dieu ; j'ai saigné et vu des malades [8].

25. — Après le dîner, j'ai été aux Jacobins, je suis arrivé le premier dans la salle; on m'a prié de passer dans la chambre à côté; on m'a donné à faire le résumé de quelques lettres de province, parce qu'à moins que ces lettres ne soient très intéressantes, on n'en lit que des résumés. Un des résumés (non pas des miens) était conçu en ces termes : *Une lettre de la Société de Foix qui vous fait passer un exemplaire d'une adresse au Roi, dans laquelle elle articule un fait contre M. Lambert, contrôleur général.* On a demandé la lecture de cette adresse, qui est en effet rédigée selon le style de l'ancien régime : *Votre royaume, vos fidèles sujets verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour votre personne sacrée, etc. etc.*, se trouvent dans cette adresse, qui a été interrompue par des murmures auxquels je n'ai pris aucune part. On a demandé de passer au fait, ce qui a été exécuté. Un membre de l'assemblée nationale, député de Foix, a justifié M. Lambert, et a dit qu'il fallait excuser le style de ses compatriotes, parce qu'ils étaient si éloignés de tout, que l'esprit public n'avait pas encore pénétré chez eux; mais

qu'ils chérissaient et bénissaient la Constitution. D'après ma demande et d'après celle de plusieurs autres membres, la Société a passé à l'ordre du jour. Je suis arrivé à Belle-Chasse à huit heures et quelques minutes.

26. — J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu; je panserai moi-même demain pour la première fois. Hier, je devais dîner place des Victoires, n. 17, chez Vellini, à 9 livres par tête. MM. Barnave, Lameth, Noailles, Mirabeau, Sillery, etc., qui devaient y dîner, n'y ont point été, parce que M. Brissot, qui a indignement calomnié M. Barnave, et qui l'a appelé un *suppôt de la tyrannie*, devait y dîner. Et au lieu de cela, j'ai été dîner à Mousseaux, où étaient madame de Buffon et une autre dame, MM. Valkiers, Saint-Foix, Belsunce, d'Hannecourt et Sheldon. Après le dîner, on a commencé par jouer au creps; alors je me suis en allé, et je suis arrivé au comité des présentations aux Jacobins.

J'ai annoncé la lettre que M. Mecke avait fait insérer dans le journal de MM. Mercier et Carra; on m'a demandé si je répondais de la vérité de ce qu'elle contenait; j'ai dit que non.

27.—J'ai été hier au soir à l'Assemblée; il y avait un monde énorme. M. Voidel a fait le rapport des obstacles que les évêques, les chapitres, et une partie des curés, mettaient à l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé, de leurs protestations ou déclarations. Il a rapporté, entre autres, la conduite d'un curé près de Péronne, qui, non content d'exciter le peuple à refuser les impôts, l'excitait encore à massacrer ceux qui les lui demanderaient. J'avais pris des notes sur toute la discussion pour l'écrire; mais comme je suis arriéré de trois jours, cela m'est impossible.

1er *décembre* 1790. — J'ai dîné hier chez mon grand-père, à l'hôtel Toulouse; ma mère y dînait aussi. Je suis revenu à Belle-Chasse à quatre heures et quart. Quoique je sois enchanté de dîner souvent avec ma mère, cependant tout ceci ne va point comme je l'espérais avant. J'espérais pouvoir continuer mes études sans presque aucune interruption; mais je me suis trompé, et cette erreur m'afflige sensiblement; sur sept jours de la semaine, je ne peux en donner que trois à mon cher Belle-Chasse : cela me fait beaucoup de peine.

2.—J'ai été hier matin à l'Hôtel-Dieu; j'ai pansé deux malades; j'ai donné à l'un six livres, à l'autre trois livres. J'ai dîné hier à Belle-Chasse; j'ai été un moment à l'Assemblée, on y parlait des dépenses des bureaux. J'ai été le soir de bonne heure aux Jacobins : nous avions à élire un président et un secrétaire membres de l'Assemblée nationale. J'ai donné ma voix à MM. de Mirabeau et Beauhar-

nais; ils ont réuni la majorité des suffrages. M. Barnave a très bien parlé sur le club des soi-disant représentans des gardes nationales de France. (M. de Lafayette leur a accordé le droit d'envoyer tous les jours chez le Roi deux d'entre eux, qui font les fonctions de chevau-légers; ils sollicitent la même faveur auprès de l'Assemblée nationale). M. Barnave a fait sentir combien il serait impolitique de permettre que les gardes nationales fissent un corps; qu'on ne devait point séparer les soldats des citoyens, etc. J'ai été nommé censeur.

3. — J'ai été dîner hier au Palais-Royal : en sortant j'ai été au comité des présentations aux Jacobins; j'ai endossé MM. Lecouppey, Conad et Alyon; j'ai encore endossé MM. Henezet et Issenrah. J'avais informé du premier, et l'information lui avait été favorable; le second m'était recommandé par M. Myris, qui s'est rendu caution de

son patriotisme. M. Bonne-Carrère a lu un projet de règlement dont le comité était chargé par la Société. Un article portait que nul ne serait admis avant l'âge de vingt et un ans, à moins d'un cas particulier. J'ai demandé que l'âge fût fixé à dix-huit ans, en disant qu'à dix-huit on était bien en état de suivre une délibération; que la Société, n'ayant aucun caractère légal, on devait la regarder comme une école, et qu'alors il était important d'y admettre de bonne heure les jeunes gens, parce que leur timidité serait plus aisément vaincue, et qu'ils pourraient, quelque jour, défendre les droits sacrés de la nation dans l'Assemblée nationale. On n'a pas trouvé mes raisons suffisantes, et on a rejeté mon amendement. J'ai dit alors que j'avais un intérêt dans cet amendement, que mon frère désirait ardemment être admis dans cette société, et que cela le rejetterait bien loin. M. Collot d'Herbois m'a dit que cela ne lui ferait rien; que quand on avait reçu une éducation comme la nôtre, on était dans le cas des exceptions; je l'ai remercié, et je me suis en allé. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu; j'ai pansé.

6. — J'ai dîné hier au Palais-Royal avec ma sœur et mes frères; après le dîner, M. de Cubières a fait voir une optique. Pendant ce temps je suis sorti avec Édouard, et j'ai été chez Bailly, libraire. Je lui ai dit, ainsi qu'à sa femme, que je protégeais beaucoup Taupin, que son honnêteté et sa probité m'étaient connues, qu'il aimait leur fille depuis six ans, et que j'espérais qu'ils voudraient bien la lui donner. Cela n'ayant souffert aucune difficulté, j'ai donné à Taupin la clef de sa chambre, et je suis revenu au bout d'un quart d'heure à l'optique de M. de Cubières. Nous sommes revenus à Belle-Chasse à six heures. Nous y avons trouvé MM. Voidel et Volney qui y sont restés jusqu'à neuf heures. Il est impossible d'être plus aimables. Ce matin j'ai été à l'Hôtel-Dieu, j'ai pansé.

8. — Encore hier, journée entière à Belle-Chasse. Ces journées me resteront et me font un bien que

je ne peux pas dire. J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu, j'ai pansé.

15. — Hier matin j'ai mené M. Saiffert au Panthéon pour le lui faire voir, parce qu'il cherche un local pour les Jacobins. J'ai été de là à l'Assemblée chercher un billet de loge pour mon amie, ensuite j'ai été monter à cheval...

18. — Hier j'ai été dîner au Palais-Royal où étaient mesdames de Lacharce, de Saint-Simon, MM. de Lacharce, de Menou (le joueur), de Thiars, de Bercheny, et il n'a été question que de jeu. On y mêlait quelques plaisanteries d'une aristocratie dégoûtante. Après le dîner, on a joué un wisk pendant lequel je me suis en allé. Tous ces joueurs ne sont venus dîner que par erreur; ils devaient venir souper dimanche et ensuite jouer au creps.

Voilà la raison que m'en a donnée ma mère à qui je n'ai pu m'empêcher de demander la cause de cette pluie de joueurs. J'ai été ensuite aux Jacobins; et de là à Belle-Chasse, à huit heures, pour la lecture.

20. — Hier j'ai passé toute la journée dans mon petit Belle-Chasse; il y avait toujours les mêmes députés, MM. Voidel, Sillery, Barrère et Volney; j'ai été ensuite à l'Hôtel-Dieu.

22. — Hier j'ai été à l'Assemblée. On avait décrété avant-hier que chacun des princes apanagistes aurait en remplacement une rente apanagère d'un million partageable entre tous les enfans mâles à l'exclusion des filles. Hier on a accordé à chacun des frères du roi une rente viagère d'un million, et à mon père un million pendant vingt ans, affecté

au paiement de ses créanciers. J'ai dîné à Belle-Chasse; à six heures et demie je suis venu au Palais-Royal avec mon amie à un concert chez M. Myris. Comme sa chambre était trop petite, on s'est transporté dans mon appartement. C'est la première fois qu'il y a eu du monde. Je suis bien aise que ce soit à l'occasion d'un mariage (c'était pour le mariage de Taupin). Dieu veuille que cela soit un bon augure pour moi! car j'attends mon mariage avec bien de l'impatience.

24. — J'ai été hier au comité des présentations. M. Carra a dit que l'on répandait que l'on nous ferait sauter en mettant de la poudre dans la cave. J'ai dit que cela était absurde, que l'on n'oserait pas. On a demandé que nous allions visiter les caves; j'ai dit que cela n'avait pas d'inconvénient, mais que cela était inutile. On a nommé trois commissaires qui étaient MM. Février, Carra et moi. Nous avons fait la visite des caves où il y

avait beaucoup de vin, mais rien qui pût inquiéter. J'ai endossé M. Potocki.

25. — Je me suis confessé hier matin; j'ai dîné au Palais-Royal, j'ai été de là à la société philanthropique. Je n'ai pu revenir qu'à huit heures. On faisait de la musique. A neuf heures et demie, comme je croyais que je pourrais faire mes dévotions à Belle-Chasse et rester au réveillon, j'ai été à l'Assemblée qui était finie; je suis resté un quart d'heure à attendre, afin qu'en arrivant à Belle-Chasse, je pusse trouver mes frères partis. Tout cela arriva comme je l'avais prévu; mais mon amie ne m'ayant pas permis de rester, je revins à pied au Palais-Royal à dix heures et demie, je trouvai tout le monde à souper; je m'excusai le mieux que je pus. Après le souper, étant rentré dans ma chambre pour dire quelques prières, Edouard m'apporta un billet de mon amie, qui, pour me consoler de ce qu'elle m'avait

renvoyé de Belle-Chasse, me promettait qu'elle me garderait dans sa chambre les soirs quand elle aurait du monde, et que je n'irais pas le lendemain à l'Hôtel-Dieu. Cette promesse et les expressions tendres de son billet m'ont comblé de joie. J'ai été à la messe de minuit à Saint-Eustache; je suis rentré à deux heures et couché à deux heures et quart. J'ai fait mes dévotions à cette messe.

26. — J'ai passé toute la journée à Belle-Chasse; j'ai été bien heureux. Le soir, je n'ai pas osé rentrer chez mon amie, quoiqu'elle m'eût traité parfaitement bien dans la journée et que madame de Valence fût chez elle. J'ai eu peur que, par excès de bonté pour moi, elle ne se gênât pour me procurer le bonheur d'être avec elle.

1er *janvier* 1791. Hier j'ai dîné à Belle-Chasse. Le soir, après souper, je suis rentré chez mon amie;

j'y suis resté jusqu'à minuit et quelques minutes. J'ai été le premier qui ait eu le bonheur de lui souhaiter la *bonne année*. On ne peut pas me rendre plus heureux ; en vérité, je ne sais pas ce que je deviendrai quand je ne serai plus avec elle.

2.—J'ai été hier matin aux Tuileries en habit de l'ordre. Grâce à mon père, on a quitté la liste aristocratique des princes, pairs et ducs, etc., et on a appelé par ancienneté, à l'exception de Monsieur et de M. d'Artois qui ne l'ont pas été. Monsieur a pris le même rang que quand il était prince. M. le cardinal de Larochefoucault a pris la place des cardinaux, et n'a pas répondu à l'appel. On a encensé l'évêque de Senlis qui officiait. La Reine a parlé à mon père et à mon frère, et ne m'a rien dit. Personne ne m'a rien dit, ni le Roi, ni Monsieur, ni personne enfin. A Belle-Chasse à deux heures et demie; dîné au Palais Royal, et le soir reçu des visites jusqu'à neuf heures et demie;

soupé ; rentré, et resté chez mon amie jusqu'à minuit et demi. Rien au monde n'est aimable comme elle.

5.—Hier j'ai été à l'Assemblée : on discutait les jurés. M. Dupont de Nemours ne voulait pas que les dépositions fussent écrites. MM. de Robespierre et Goupil insistaient pour qu'elles le fussent ; on n'a rien décrété. A deux heures, on s'est occupé du serment des évêques et curés, membres de l'Assemblée. On a décrété que le président les interpellerait : ils ont refusé le serment. On a décrété, après beaucoup de débats, que le président se retirerait par devers le Roi, pour le prier de faire exécuter le décret envers les membres de l'Assemblée qui n'ont pas prêté le serment. Je n'en suis sorti qu'à quatre heures et demie. J'ai été sur-le-champ à Belle-Chasse pour y porter des nouvelles à mon amie. A cinq heures et demie, nous avons été à la Comédie-Française ; on y donnait la première représenta-

tion du *Despotisme renversé*, de M. Harny. C'est la révolution mise en action, la prise de la Bastille, etc. Cette pièce a eu le plus grand succès. On a demandé l'auteur, et on lui a donné une couronne. Ce matin, j'ai été chez M. Harny; il n'était pas chez lui.

7. — J'ai été ce matin à l'Hôtel-Dieu en fiacre, parce que la voiture n'était pas arrivée, et qu'il pleuvait beaucoup. J'ai pansé et saigné trois femmes. En revenant, j'ai été chez M. Harny, que j'ai enfin trouvé. Je l'ai embrassé, et lui ai témoigné, le mieux que j'ai pu, le plaisir que m'avait fait sa pièce : il m'a paru que ma visite lui faisait grand plaisir.

8. — J'ai été hier matin à l'Assemblée; aux Jacobins, à six heures. M. de Noailles a présenté un

ouvrage sur la Révolution, de M. Joseph Tower, en réponse à celui de M. Burke; il en a fait un grand éloge, et a proposé de m'en nommer traducteur. Cette proposition a été accueillie par de nombreux applaudissemens; j'ai accepté, comme un nigaud, en témoignant la crainte que j'avais de ne pas pouvoir parvenir à remplir leurs vues. Je suis rentré à cinq heures un quart. Le soir, mon père m'a dit qu'il ne le voulait point, et que je me dégageasse dimanche aux Jacobins : j'exécuterai ses ordres.

10. — J'ai dîné hier à Belle-Chasse avec les députés ordinaires, et de plus M. de Latouche. Le soir j'ai été aux Jacobins avec MM. de Sillery et Voidel. J'ai dit (par l'ordre de mon père) *que, n'étant pas en état de faire un ouvrage, je ne me chargerais que de la traduction littérale, et que M. Pieyre la rédigerait et y mettrait son nom.* Cette proposition a été adoptée [10].

12. — J'ai passé hier toute la journée à Belle-Chasse à faire ma traduction.

13. — Dîné lundi à Mousseaux ; il y faisait une chaleur horrible, occasionnée par des tuyaux de chaleur : j'avais un très grand mal de tête. En sortant pour aller aux Jacobins, au comité de présentation, je fus saisi de froid ; j'endossai MM. Galand, Taupin et Gaspard Fontaine, dont le patriotisme m'était certifié par M. Lebrun. J'allai de là à Belle-Chasse : je voulais encore faire la veillée, malgré mon mal de tête, et quoique j'eusse beaucoup de fièvre ; mais mon amie me renvoya en disant que je devais aller demain à l'Hôtel-Dieu. En rentrant, j'envoyai chercher M. Conad, qui me trouva beaucoup de fièvre. J'ai sué le lendemain toute la journée ; je me suis un peu levé à neuf heures et demie du soir ; j'ai mis mes pieds dans l'eau, et je me suis recouché à dix heures et demie. Ma mère est venue me voir plusieurs fois ;

mon amie m'a écrit deux lettres charmantes, qui m'ont plus soulagé que tous les remèdes de la pharmacie. Le lendemain, levé à midi. Aussitôt que j'ai eu dit mes prières et mon office, je me suis empressé d'écrire à mon amie : mon père est venu me voir, et il est resté une demi-heure : ensuite, j'ai mangé une soupe et une pomme cuite, et j'ai lu de *Paul et Virginie*. A sept heures et quart, mon amie est venue me voir. J'ai donné du thé, des glaces, des mousses, etc. Cette visite m'a fait le plus grand plaisir. J'ai donné ensuite à souper à MM. Myris et Giroust. Pendant le souper, ma mère est venue avec madame de Lamballe.

7 février. — Hier toute la journée à Belle-Chasse, où ont dîné MM. Voidel, Sillery, Barrère et Volney. Mon amie et M. Barrère ont enfin signé la donation et le contrat de mariage de mademoiselle Paméla [11].

8. — Hier, un moment à l'Assemblée, ensuite chez M. de Rochambeau, pour lui demander comment je pourrais faire pour que mon régiment se trouvât dans son armée. Il m'a dit qu'il demandait de la cavalerie à M. Duportail, parce qu'il en manquait, et que je n'avais qu'à demander d'aller à Béthune.

De là à Belle-Chasse; puis dîné au Palais-Royal, ensuite aux Jacobins; retourné à Belle-Chasse. Après le souper, rentré chez mon amie. Je suis resté seul avec elle; elle m'a traité avec une bonté infinie, et j'en suis sorti le plus heureux des hommes.

9. — Hier, j'ai été à un nouveau club, hôtel des États-Généraux, rue de Richelieu, dont je suis fondateur, signer un règlement par lequel on s'engage à ne point jouer aux jeux de hasard. De là chez M. Duportail, qui m'a répondu que cela était difficile; mais qu'il ferait tout ce qu'il pourrait.

13. — Hier à onze heures, j'ai été à l'Assemblée; on y discutait la question du tabac, c'est-à-dire, si vous seriez maître de votre champ oui ou non; car y a-t-il rien de plus injuste que de dire à un homme: Ce champ est votre propriété, mais vous ne pouvez pas y semer telle ou telle chose; j'aurai le droit d'aller quand je le voudrai, et autant que je le voudrai, dans votre jardin, dans votre maison, voir si vous n'y aurez pas planté du tabac, si vous n'en avez pas caché! Aucun Français ne souffrira, comme l'a fort bien dit M. Rœderer, une pareille inquisition, il se rappellera votre déclaration des droits, et il fera usage du droit d'insurrection, etc. Ce discours de M. Rœderer était très beau et péremptoire à mon avis. On a décrété, à l'appel nominal, la liberté du tabac à une majorité de 12 voix [12].

17. — J'ai été nommé aux Jacobins un des commissaires chargés d'examiner le plan d'éducation

publique de M. Léonard-Bourdon, ci-devant Lacronière : je suis arrivé à cinq heures au rendez-vous. M. Bourdon a commencé à nous entretenir de son plan, ce qui a duré jusqu'à huit heures.

27. — Hier matin, à dix heures, j'ai été chez M. Millin, l'auteur de la *Chronique;* je voulais le prier de mettre dans son journal un article sur la résidence des fonctionnaires publics : il y a consenti [13].

10 *mars.* — J'ai été aux Jacobins. D'abord, je suis resté un quart-d'heure à la Société fraternelle; puis je suis monté; on ne voulait pas faire à l'Assemblée nationale le rapport de l'affaire du curé d'Issi-l'Évêque, disant qu'il y avait un décret judiciaire, et que l'Assemblée ne pouvait pas l'annuler. Cependant M. Merle en fit le rapport

à la Société, et dit ensuite que, le 25, le tribunal d'Orléans serait en activité et s'occuperait de cette affaire. Après cela j'ai demandé la parole, et j'ai dit : « Il y a un décret de l'Assemblée nationale qui porte que la Haute-Cour nationale ne pourra juger que ceux contre lesquels l'Assemblée nationale aura décreté qu'il y avait lieu à accusation ; qu'ainsi il fallait rapporter l'affaire à l'Assemblée nationale, afin qu'elle décidât si les accusations faites contre le curé d'Issi-l'Évêque étaient de nature à être renvoyées au tribunal d'Orléans, ou aux tribunaux ordinaires, et ensuite s'il y avoit lieu à accusation. » M. Merle m'a répondu que cela n'était décrété que pour l'avenir et non pas pour les affaires déja commencées. J'ai répondu alors qu'il paraissait que le tribunal d'Orléans avait un bien grand pouvoir, puisqu'il devait décider d'abord si les accusations étaient de sa compétence, ensuite s'il y avait lieu à accusation, si l'accusé était coupable, et quelle peine il mérite; que c'était au Corps législatif à décider d'abord s'il y avait lieu à accusation ou non. La Société a arrêté d'inviter M. Merle à engager le

comité des rapports à l'autoriser à en faire le rapport à l'Assemblée.

25. — Comme nous allons, actuellement qu'il fait beau, recommencer nos courses; j'ai prévenu ma mère que je ne pourrai plus dîner chez elle que deux fois la semaine. Elle l'a trouvé très bon, et m'a dit que ce qui me convenait lui conviendrait toujours, et qu'elle était bien sûre que j'irai toujours dîner chez elle autant que je le pourrai, mais qu'elle ne voulait pas que je me gênasse.

22 *mai* 1791. Les malheurs que nous avons éprouvés depuis six semaines, les soins que j'ai donnés à ma pauvre sœur, mes occupations, mon établissement dans mon appartement nouveau, etc., m'ont fait suspendre mon journal. Je vais le reprendre; j'y rendrai compte de toutes mes actions et même de mes sentimens. En lisant ceci, on lira dans mon ame, rien n'y sera omis, soit de bien soit de mal.

Depuis un an environ, ma jeunesse me livre des combats presque continuels, je souffre beaucoup; mais cette douleur n'a rien d'amer; au contraire, elle me fait envisager un heureux avenir. Je pense au bonheur dont je jouirai, quand j'aurai avec moi une femme aimable et jolie, qui me donnera un moyen légitime de satisfaire ces désirs ardens dont je suis dévoré. Je sens bien que le moment est encore éloigné, mais enfin il viendra. Voilà ce qui me soutient, sans cela je succomberais et je me livrerais à tous les déréglemens des jeunes gens. O ma mère! que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux, en m'inspirant des sentimens de religion qui font ma force! Si je n'avais pas la

certitude d'une seconde vie, et si je ne savais pas que, de ma part, une faute de ce genre serait un coup de poignard... [14]

De Vendôme, 15 *juin* 1791. — Parti hier matin de Paris, à onze heures et demie, avec M. Pieyre, j'avais été dire adieu encore une fois à tout mon cher Belle-Chasse; j'ai été voir, à Maintenon, les aquéducs : les arcades sont d'une très belle proportion; il y en a environ quarante-cinq; je ne sais pas exactement leur hauteur. Louis XV les a abîmés en en faisant ôter toutes les pierres de taille, avec lesquelles il a fait bâtir à madame de Pompadour le château de Cressy. Ces aquéducs furent bâtis pour une femme et abîmés pour une autre.

J'ai vu la cathédrale de Chartres, elle est finie et très belle; le groupe de l'Assomption m'a paru mieux que la dernière fois que je le vis en revenant de Bretagne; il est de M. Bridau et d'un seul bloc de marbre.

Couché à Bonneval à la poste, assez mauvaise auberge; le lendemain je suis parti de Bonneval à huit heures; je me suis arrêté à Châteaudun; j'ai écrit à mon amie et à mon frère, j'ai déjeûné, et suis arrivé ici à deux heures un quart. Quelque temps après est venu M. de Lagondie, premier lieutenant-colonel, et bientôt après MM. les officiers. Leur accueil a été très froid, le lieutenant-colonel a été bien. J'ai dîné à l'auberge, il a assisté à mon dîner et nous a priés de dîner demain chez lui. Notre après-midi s'est passée à savoir où nous nous établirions, cette maison-ci étant horriblement chère. Nous avons fait semblant de déménager et d'aller loger à l'auberge; mais tout a été inutile, il a fallu consentir à tout ce qu'ils ont voulu; nous en avons été quittes pour un déménagement qui a duré près de quatre heures. Nous n'avons pas pu trouver une autre maison, et nous sommes revenus chez M. de Perrignat. Dans l'après-midi j'ai été chez tous les officiers leur rendre leur visite; je n'ai trouvé que M. de Lagondie; j'irai demain chez le maire, le président de district, etc.

16, *à huit heures.* — Hier après le souper, couché à neuf heures un quart, levé le matin à quatre heures trois quarts. A six heures j'ai été dans toutes les écuries avec les lieutenans-colonels; rentré à sept heures et demie, j'ai déjeûné, j'ai écrit à mon père, et j'ai fait mon arrangement; j'ai déballé toutes mes affaires, et je suis à présent entièrement établi. A dix heures un quart est venu M. de Lagondie; à onze heures je me suis rendu sur la place, les officiers ont fait un cercle, les guidons au milieu. M. de Lagondie a notifié aux officiers, sous-officiers et dragons de me reconnaître pour leur colonel [15]. On a ensuite apporté chez moi les guidons et la caisse du régiment. MM. les officiers sont venus me faire visite, ensuite j'ai été à la parade, puis dîner à l'auberge avec tous les officiers; ils ont été fort bien, ils ont bu à ma santé, j'ai bu à la leur et à celle de tout le régiment; ensuite, j'ai été faire visite au président et au procureur du district, au maire et au procureur de la commune, au commandant de la garde nationale, au président du tribunal et au commissaire du roi.

Rentré, écrit ce journal, et parti pour les Amis de la constitution; j'y ai été reçu avec de nombreux applaudissemens. M. le président m'a adressé un discours sur l'exemple que je donnais, et sur le plaisir qu'éprouvait la Société à me voir assis parmi ses membres. J'ai répondu (je ne m'étais pas préparé) que je ferais tout ce qui dépendrait de moi pour justifier l'accueil favorable que voulait bien me faire la Société; que toute ma vie serait consacrée au service de la patrie, et que j'espérais que le 14e régiment, que j'avais l'honneur de commander, serait toujours dans l'état florissant où je le trouvais, et qu'il continuerait à être l'exemple de la subordination, de la discipline et du patriotisme. Rentré à sept heures un quart, écrit à ma mère et à mon amie, soupé, dit mon office et mes prières, et couché à neuf heures et demie.

17. — J'ai été ce matin aux écuries; il n'y avait point d'officiers, il doit toujours y en avoir un.

En revenant j'ai été voir les recrues et les secondes classes au manége. A dix heures je suis rentré et j'ai déjeûné ; après mon déjeûner, MM. Dubois et de Gasc sont venus me voir : puis j'ai écrit à mon amie ; ensuite à la parade. Rentré avec M. de Lagondie, dîné à une heure avec lui et M. de Rouillon : à trois heures, le comité d'administration : on m'a remis une clef de la caisse du régiment ; ensuite j'ai été faire la visite de toutes les chambres ; elles sont fort propres et n'ont aucune odeur, mais toutes dispersées. Les dragons m'ont fait très bonne mine : je me sens beaucoup d'inclination pour le régiment, je l'aime déja beaucoup. Le soir, j'ai écrit à mon amie ; j'ai reçu la visite du maire, je l'ai prié de s'adresser directement à moi pour tout ce qui pourrait intéresser la tranquillité publique, et pour toutes les relations du régiment avec la municipalité. Soupé à huit heures et demie, couché après.

18. — Ce matin, aux écuries à six heures, tous

les officiers étaient à leur poste. J'ai été à l'hôpital; j'ai vu les vénériens; ils étaient honteux et se cachaient dans leurs lits; j'ai dit que j'espérais que ce qu'ils éprouvaient les rendrait plus sages à l'avenir; il y en a sept actuellement. En rentrant j'ai écrit ce journal : la musique est venue, et tout de suite elle a joué *ça ira* sans que je le demande; je leur ai donné deux louis. J'ai été ensuite un moment à la promenade avec M. Pieyre. A une heure dîné avec MM. Damonville, Ducasting et Roussel; on ne peut leur faire parler des affaires. M. Damonville me paraît avoir de l'esprit; je cherche en vain à le faire parler, on ne peut en rien tirer. J'ai été chez le maire, il n'y était pas; en revenant je suis entré aux Amis de la constitution; un sous-lieutenant (M. Perrin) m'a demandé la permission de m'y suivre, ce qui m'a fait le plus grand plaisir; j'y ai trouvé les deux adjudans du régiment, mes maréchaux-des-logis, et beaucoup plus de dragons que la première fois.

19. — A six heures, aux écuries; M. de Giffard n'était pas à son poste; M. Perrin y était. J'ai été aux Amis de la Constitution, les présidens n'y étaient pas; on m'a nommé président par intérim; j'ai fait beaucoup de difficultés; j'ai dit que je ne pourrais pas rester long-temps, que j'avais des lettres à écrire, et que c'était le courrier de Paris; tout a été inutile; il a fallu présider. J'ai donc présidé; au bout d'une demi-heure j'ai dit que j'étais obligé de me retirer pour affaires. J'oublie de dire qu'hier je me suis rendu chez le maire pour lui représenter qu'il était absolument indispensable de faire sortir de la ville toutes les filles qui infectaient notre régiment. Il m'a promis de ne rien négliger pour les faire sortir de la ville; mais qu'il m'observait qu'il ne pourrait les chasser que dans le cas où elles troubleraient l'ordre public. MM. les officiers parlaient et riaient à la messe; je leur ai enjoint d'y être en silence et d'y avoir un maintien décent; j'ai décidé, en outre, qu'un officier aux arrêts sortirait pour la messe.

20. — Ce matin à six heures; aux écuries, il pleuvait à verse. En sortant d'une des écuries de M. Martin, je rencontre M. de Lagondie, qui me dit: Comment, monsieur, vous allez aux écuries par le temps qu'il fait? — Monsieur, rien ne m'arrête quand je remplis mon devoir. — Mais vous ne devriez pas vous prodiguer autant; il vaudrait mieux que les dragons vous vissent moins fréquemment. — Je ne vois pas de raison pour cela. — Il est très dangereux de faire perdre aux dragons cette crainte que leur inspire votre cordon bleu, et la pensée que vous êtes un Bourbon. — Loin de croire qu'il soit dangereux de faire perdre aux dragons la crainte dont vous parlez, je désire fort que ce soit ma personne qui soit respectée, et non pas toutes ces balivernes. — C'est avec des balivernes qu'on mène les hommes; s'il m'était permis de vous donner un conseil sur le club, je vous dirais qu'à votre place je n'aurais pas refusé cette place de distinction qu'on voulait vous donner [16]; car il me semble d'un danger éminent que vous soyez assis sur le même banc qu'un dragon; cela l'habitue à vous regarder comme son égal.

— J'aurais plutôt mangé cette chaise que de recevoir une distinction quelconque; je les déteste, et je ne croirai jamais qu'elles soient nécessaires à la discipline d'un régiment. Je vous déclare qu'autant je respecte un ancien militaire qui porte la marque des services qu'il a rendus à sa patrie, autant je méprise celui qui passe sa vie dans des antichambres pour obtenir le cordon bleu. Voilà mon opinion sur les distinctions honorifiques; vous avez la vôtre : il m'est impossible de changer la mienne; ainsi, changeons la conversation. — Je n'ai plus qu'une seule observation à vous faire, c'est que souvent le subordonné s'ennuie de voir toujours la figure de son supérieur; et que si vous allez tous les jours à l'écurie, vos dragons s'ennuieront de vous voir, et vous leur deviendrez désagréable. — Je vous suis infiniment obligé; mais vous me permettrez de croire que je ne me rendrai pas *désagréable* aux dragons en montrant beaucoup de zèle et d'assiduité à remplir mes devoirs, et en étant toujours le premier à mon poste; mais quand cela serait, cela ne m'empêcherait pas de remplir mes devoirs; et si je cédais à cette con-

sidération, on pourrait justement me taxer de faiblesse.

J'ai été au manége, écrit, réglé les comptes de Boulanger et de Level, que je renvoie à Paris, parce qu'ils n'ont pas l'ordre et l'économie qui me conviennent.

27. — Les grands événemens qui sont arrivés depuis mercredi, m'ont empêché de continuer ce journal. Le jeudi 23, j'assistais, à la tête du régiment, à la procession du Saint-Sacrement. Je fus requis par la municipalité *de doubler la garde, de faire arrêter toutes les voitures, et d'employer toute l'énergie dont sont capables les braves patriotes que je commande, pour assurer la tranquillité publique.*

A midi, je fis rentrer le régiment avec ordre de de ne pas quitter leurs bottes et de ne pas déseller leurs chevaux. Je priai à dîner MM. Dubois, D'Albis, Jacquemin et Philippe. On vint nous avertir que le peuple était attroupé, et qu'il voulait pen-

dre deux prêtres. J'y courus sur-le-champ. Je fus suivi de MM. Pieyre, Dubois, D'Albis. J'arrivai devant la porte d'une auberge où étaient dix ou douze gardes nationaux, le maire, le procureur de la commune et une grande affluence de peuple, criant : *Ils sont violateurs de la loi, il faut qu'ils soient pendus : à la lanterne!* Je demandai au maire ce que c'était que tout cela, et qu'est-ce qu'il y avait. Il me dit : c'est un vieux prêtre et son père qui sont dans cette maison; on prétend qu'ils ont insulté M. Buisson, vicaire assermenté, qui portait le Saint-Sacrement, et je ne suis pas maître du peuple, j'ai envoyé chercher une voiture pour les emmener; voulez-vous bien faire venir deux dragons pour les escorter? J'y ai envoyé sur-le-champ. Le maire était immobile devant cette porte sans ouvrir la bouche. Je m'adressai à ceux qui paraissaient le plus échauffés, et je leur fis sentir combien il était horrible de pendre des gens sans les juger; que c'était d'ailleurs faire un métier qu'ils regardaient comme infame, celui de bourreaux; qu'ils avaient des juges, et que c'était leur affaire. Ils me répondirent que

leurs juges étaient aristocrates et qu'ils ne punissaient pas les coupables. — C'est votre faute, leur dis-je, puisque c'est vous qui les avez nommés; mais il ne faut pas pour cela vous faire justice à vous-même. Il y avait un grand murmure; une voix crie : nous leur ferons grâce en faveur de M. de Chartres! — Oui, oui, oui, s'écrie tout le peuple, c'est un bon patriote, il nous a tous édifiés ce matin : faites-les descendre, nous ne leur ferons rien. — Je leur ai dit : Vous me le promettez? — Oui, oui, on ne leur fera rien. Je suis monté dans la chambre où étaient ces deux malheureux, et je leur ai demandé s'ils voulaient s'en fier à moi; ils m'ont dit qu'oui. Je suis descendu devant, et j'ai dit au peuple de ne pas oublier ce qu'il avait promis. Nouveaux cris du peuple : Soyez tranquille, on ne leur fera rien! J'ai crié au postillon : Amenez la voiture. — Aussitôt on se met à crier : Point de voiture! à pied, à pied! que nous ayons le plaisir de les huer et de les chasser honteusement. — Eh bien! à pied, ai-je dit, cela m'est égal; car vous êtes de trop braves gens pour oublier vos promesses. Nous partons au milieu des huées

et d'un déluge d'injures; je donnais le bras à l'un de ces hommes; le maire était de l'autre côté, et le curé donnait le bras à MM. Dubois et d'Albis : je ne songeais guère dans le premier moment, de manière que je pris le chemin de Paris. Tout le peuple nous suivait en chantant la chanson du Champ-de-Mars, et en faisant un tapage horrible. Un homme accourt en criant : A la lanterne tous ces b...-là! Il a failli y être mis pour avoir prononcé ces mots, parce que, disait le peuple, nous avons promis à M. de Chartres qu'on ne leur ferait rien, et il faut tenir sa parole. Le maire demanda à l'un de nos deux hommes où il voulait aller. A Blois, lui dit-il; c'était précisément le chemin opposé à celui que nous prenions. Le maire voulait les faire retourner et traverser toute la ville; je m'y suis opposé, et nous avons changé de chemin, mais sans rentrer dans la ville. Nous avons passé sur un petit pont de planches sans garde-fou; alors on a crié : A l'eau! et on voulait leur mettre des bâtons dans les jambes, afin de les faire tomber dans l'eau. J'ai rappelé au peuple ses promesses, et il s'est calmé. Nous continuions notre route,

la foule marchait toujours avec nous : étant arrivés à environ un mille de la ville, des paysans descendirent, en courant, la montagne, et se précipitèrent sur nous en disant : pendus, pendus ou noyés, ces deux b...-là ! Un d'entre eux saisit le bas de l'habit d'un de ces malheureux ; la foule emporte bien loin le maire et M. d'Albis ; je reste seul avec M. Dubois qui s'efforçait d'arracher l'habit des mains de ce paysan. J'en tenais un, d'une main, et de l'autre, je tâchais d'arracher l'habit. Enfin, vint un garde national qui nous prêta main-forte et arracha l'habit. La foule augmentait toujours. Je dois rendre justice au peuple de Vendôme ; ils ont tenu leur parole, et ont exhorté les paysans à ne point faire violence à ces deux hommes. Voyant que si je continuais à marcher, il arriverait indubitablement un malheur, je criai : Il faut les mener en prison ; et tout le peuple cria : en prison, en prison ! quelques voix criaient : Il faut qu'ils demandent pardon à Dieu, et qu'ils remercient M. de Chartres en considération de qui on leur laisse la vie. Cela fut promptement exécuté, et nous partîmes pour la prison.

En route, un homme s'avance avec un fusil et dit : Rangezvous, que je lâche mon coup de fusil. Croyant que véritablement il allait tirer, je me suis précipité devant ces deux hommes en disant : Vous me tuerez plutôt. Comme c'était un homme bien habillé, M. Pieyre lui dit : Mais, comment! est-il possible? — Je badine, lui dit celui-ci, il n'y a rien dans mon fusil. Nous avons encore continué notre route. En arrivant à la prison, il y avait grande affluence, les dragons étaient à cheval par l'ordre de M. de Lagondie; je les ai fait descendre, en disant que le peuple m'avait promis, et que je n'avais besoin que de sa parole.

Lorqu'ils furent entrés, le peuple voulait se porter à l'Oratoire, où le supérieur n'a pas prêté serment, et dont l'église servait ceux réfractaires, enfin dont les enfans n'étaient pas à la procession, et que l'on aristocratisait, à ce qu'il disait. Je leur observai que cela ne devait pas se faire ainsi, qu'ils devaient prier M. le maire de témoigner au supérieur de l'Oratoire que l'on voyait avec peine son église remplie de réfractaires. On a dit : Bah! le maire, il faut que ce soit vous. Je

leur ai répondu : J'accompagnerai M. le maire. J'y ai été. Le supérieur était très entêté; il n'a pas voulu céder dans le moment, mais cependant il est parti le lendemain. Après le dîner, j'ai été à la municipalité, où je suis resté pendant que l'on dressait le procès-verbal. J'y suis retourné le lendemain, et je l'ai signé [17].

1er *juillet.* — La longueur du récit que je viens de faire m'ayant empêché de continuer exactement, je dirai seulement que, le lendemain de mon affaire, la compagnie des jardiniers est venue me féliciter; je leur ai donné vingt-six bouteilles de vin, chacun n'en a eu qu'un verre. J'ai été trois fois à la municipalité, plusieurs de ceux qui la veille étaient les plus acharnés vinrent en pleurant me demander pardon et me remercier de les avoir empêchés de commettre un crime. Un d'eux me damanda quand on devait chasser les prêtres de la ville. Je dis qu'on

En route, un homme s'avance avec un fusil et dit : Rangezvous, que je lâche mon coup de fusil. Croyant que véritablement il allait tirer, je me suis précipité devant ces deux hommes en disant : Vous me tuerez plutôt. Comme c'était un homme bien habillé, M. Pieyre lui dit : Mais, comment! est-il possible? — Je badine, lui dit celui-ci, il n'y a rien dans mon fusil. Nous avons encore continué notre route. En arrivant à la prison, il y avait grande affluence, les dragons étaient à cheval par l'ordre de M. de Lagondie; je les ai fait descendre, en disant que le peuple m'avait promis, et que je n'avais besoin que de sa parole.

Lorqu'ils furent entrés, le peuple voulait se porter à l'Oratoire, où le supérieur n'a pas prêté serment, et dont l'église servait ceux réfractaires, enfin dont les enfans n'étaient pas à la procession, et que l'on aristocratisait, à ce qu'il disait. Je leur observai que cela ne devait pas se faire ainsi, qu'ils devaient prier M. le maire de témoigner au supérieur de l'Oratoire que l'on voyait avec peine son église remplie de réfractaires. On a dit : Bah! le maire, il faut que ce soit vous. Je

n'en point avouer d'autres, dont acte me fut donné.

2. — Je viens de recevoir le décret pour le serment des officiers, je l'ai remis sur-le-champ à M. de Lagondie : demain à la parade on me rendra réponse.

4. — J'avais remis à hier au soir la déclaration sur le serment [18], parce qu'il y avait une grande procession de reliques qui avait attiré un grand nombre de paysans, et que je craignais que le refus de serment de la part de quelque officier n'occasionnât du mouvement Après le dîner, MM. de Lagondie, Rouillon, Damonville et Montureux m'ont déclaré qu'ils ne prêteraient pas le serment, et m'ont demandé le secret, craignant, à ce qu'ils disaient, que si cela était su, cela

pourrait occasionner du trouble dans le régiment. Il y en a un que je regrette beaucoup, c'est M. de Montureux; mais cela diminue fort la prévention favorable que j'avais conçue pour lui; car je n'aime pas un homme qui préfère quelqu'un à sa patrie. La municipalité m'a demandé si je ne m'opposais pas à leur départ; j'ai dit que non. Le soir, à huit heures et demie, Bessard, l'adjudant, est entré dans ma chambre et m'a dit que la compagnie de Montureux était très affectée du départ de son capitaine, et qu'il craignait qu'il n'y eût du mouvement; je lui ai dit de m'avertir à la moindre chose. MM. Perrin et Ducasting sont venus me dire qu'ils prêteraient le serment, ainsi que MM. Jacquemin, Roussel et les deux adjudans. M. Dubois (celui à qui j'avois donné 500 livres avant-hier), m'a déclaré ne vouloir pas le prêter. Nous sommes restés assemblés jusqu'à une heure et demie; il ne s'est rien passé, tout a été tranquille; nous ne nous sommes couchés que quand nous avons su ces messieurs partis. Comme il ne reste point d'officiers dans la compagnie de Martin, j'ai chargé provisoire-

ment M. Perrin de la commander. A deux heures et demie j'ai été réveillé par une députation de Montoire, qui ne voulait pas accorder de passeports aux officiers sans ma permission. J'ai répondu que je ne pouvais en accorder à ces messieurs, puisqu'ils ne se regardaient plus comme officiers, et que je ne pouvais pas non plus m'opposer à leur départ, n'ayant aucune autorité. Sur cette réponse, on leur a accordé des passeports. Ce matin tout est tranquille; tous les dragons sont à leur poste, ainsi que les officiers assermentés. A dix heures et demie, nous nous sommes rendus sur la terrasse de l'abbaye; j'ai prononcé un discours [19]; ensuite j'ai lu le décret et la lettre ministérielle qui y était jointe; j'ai prononcé le serment, et à l'instant tous les casques au bout des sabres, et des cris : *Nous le jurons!* d'un côté : *Vive la Nation!* de l'autre : *Vivent les Dragons!* Quoiqu'il ait fait un temps détestable, il y avait cependant beaucoup de spectateurs. Nous sommes rentrés au milieu des applaudissemens de tout le peuple; j'ai prié à dîner une fois pour toutes; après le dîner j'ai été

à Montoire avec M. Roussel. J'ai pareillement fait prêter le serment aux dragons; il y a eu le même enthousiasme qu'à Vendôme, les mêmes cris, et les mêmes applaudissemens.

5.—25.—J'ai écrit à Caen, à Sillé-le-Guillaume et à Mamers, à nos détachemens, pour leur annoncer le décret sur le serment, et qu'ils eussent à s'y conformer. Je suis accablé de réponses à faire, et cela demande un temps considérable: en outre, je suis le seul officier supérieur, et par conséquent, j'ai beaucoup plus de service qu'auparavant. Pour peu que je veuille lire ou me promener, je n'ai plus le temps d'écrire ce journal, c'est ce qui fait que je suis arriéré, et qu'au lieu d'être au 5 je suis au 25. La municipalité, il y a quelques jours, me fit prévenir qu'elle allait me requérir de prêter, le 14 juillet, le même serment que l'année dernière: j'ai répondu que cela m'était absolument impossible; que l'Assemblée

avait, par son décret du 22 juin, changé la formule du serment; que si on était admis à prêter le serment de l'année dernière, tous les réfractaires reviendraient sur-le-champ et demanderaient à le prêter. Néanmoins la municipalité a écrit au comité de constitution dont la réponse n'est pas encore arrivée. On a écrit au département, qui a répondu conformément à mon avis. La municipalité m'a fait demander ensuite ce que je croyais qu'elle devait faire relativement à la garde nationale; je lui ai dit que cela ne me semblait pas embarrassant, que je croyais que ce serait parfaitement remplir les vues de l'Assemblée nationale, que de faire prêter le serment aux gardes nationales; et que, certainement, si elles n'y étaient pas invitées, elles crieraient beaucoup contre la municipalité, et pourraient bien y aller malgré elle. On a écrit au département, et à la municipalité de Blois pour lui demander ce qu'elle ferait. Les réponses ont été conformes à mon opinion. Le 13 juillet, à six heures du soir, la municipalité donna l'ordre pour la garde nationale qui commençait à murmurer, et on trouva

que cet ordre s'était bien fait attendre. On aurait voulu fêter les dragons, leur donner à dîner, etc. Cela a été remis. A onze heures, le 14 juillet, nous nous sommes mis en marche, pour nous rendre au Champ de la Fédération. Des applaudissemens, des cris, des bravos, des *vivent les dragons!* nous accompagnaient. En entrant dans le Champ de la Fédération, nous avons été salués par une décharge d'artillerie. Chaque compagnie de gardes nationales a prêté le serment que la municipalité allait recevoir; ensuite nous, les casques au bout des sabres, en criant de toutes nos forces : *Vive la nation! vive la garde nationale! vivent les Vendômois! vivent les dames de Vendôme!* J'ai oublié de dire que le lendemain du premier serment, tous les officiers assermentés s'étaient rendus avec moi à la Société, où nous avons été extrêmement applaudis.

26. — Avant-hier, nous nous sommes rassemblés sur le Mail; tous les gardes nationaux sont

venus, nous en avons pris sous le bras chacun deux, et nous nous sommes rendus ainsi devant l'abbaye. On m'a présenté la mèche pour mettre le feu au canon qui devait donner le signal de la fête : j'ai tiré le coup, ensuite nous nous sommes mis à table, et je me suis trouvé placé à côté d'un homme ivre : on m'a adressé des couplets, etc. Après le dîner, les grenadiers m'ont, malgré mes vives instances et malgré ma résistance, enlevé et porté sur leurs épaules tout autour des tables ; ils ont voulu me placer sur une estrade où étaient nos drapeaux et nos guidons ; je me suis en vain défendu, on m'y a placé ; mais on ne m'y a pas gardé long-temps, car aussitôt je me suis jeté à la renverse ; on m'a relevé et je me suis précipité au milieu d'eux, étant décidé à tout plutôt qu'à rester sur cette estrade. On a ensuite dansé des rondes ; on m'étouffait toujours tellement que j'ai été obligé de changer de chemise.

27. — J'ai été hier à la municipalité pour me faire reconnaître pour commandant militaire. J'ai lu le discours sur la servitude volontaire de la Béotie; je l'extrais. J'ai lu de l'allemand, de l'italien, de l'anglais; le soir, j'ai lu de Mably et d'Émile.

1er *août*. — Charmante journée! vivent les dragons! Il n'y a pas de régiment comme cela en France, avec de tels hommes nous recevrons bien les gueux qui auraient l'audace d'entrer en France, et la patrie sera libre, ou nous périrons avec elle. Nous avons été aujourd'hui à la petite guerre; les dragons y ont mis une ardeur incroyable; j'ai été pris un des premiers [20].

3. — Quelle heureuse journée! J'ai sauvé la vie à un homme, ou plutôt j'ai contribué à la lui sauver. Ce soir, après avoir lu de Pope, de Métas-

tase et d'Émile, j'ai été me baigner; je me séchais ainsi qu'Édouard, lorsque j'entends crier : *A moi, je me noie.* J'y cours aussitôt, ainsi qu'Édouard qui était plus loin; j'arrive le premier, on ne voyait plus que le bout des doigts ; je prends cette main qui saisit la mienne avec une force inexprimable, et par la manière dont il me pressait, il m'aurait fait noyer, si Édouard n'était arrivé et ne lui eût pris une jambe, ce qui lui ôtait la possibilité de sauter après moi. Nous l'avons ainsi ramené à bord; à peine il pouvait parler ; il m'a cependant témoigné beaucoup de reconnaissance ainsi qu'à Édouard. Je pense avec plaisir à l'effet que cette nouvelle produira à Belle-Chasse. Je suis né sous une bien heureuse étoile, toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. Celui qui se noyait est M. Siret, demeurant à Vendôme, sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je me couche bien content.

4. — J'ai lu ce matin les papiers, j'ai lu de l'anglais, j'ai écrit à mon amie, que j'étais heureux en pensant au plaisir que lui ferait ma lettre! M. Siret est venu me faire une visite; il est bien touché et bien reconnaissant. J'ai lu du latin, dîné, ensuite écrit à mon amie, à mon père; j'ai été au club où j'ai lu un discours sur l'abolition des ordres [21], on a ordonné l'impression. M. Siret a rendu compte de ce qui lui était arrivé la veille; le président m'a fait beaucoup d'éloges, beaucoup de complimens *ex abrupto*, et très bien exprimés. On a ordonné d'écrire aux journalistes.

5. — Hier matin à la manœuvre. En rentrant je me suis déshabillé : j'ai lu du président Hainault, de Jules César, de Sternham, de Mably; j'ai dîné. Après dîner, j'ai lu d'Ipsiphyle, de Métastase, d'Héloïse, de Pope. A cinq heures au manège, ensuite j'ai lu d'Émile.

8. — J'ai travaillé avec M. Jacquemin pour le remplacement des officiers; j'ai reçu enfin mes ordres de départ, nous allons à Valenciennes, nous partons vendredi 12 de ce mois. Nous sommes donc sûrs de servir la patrie, et de ne pas manquer un coup de sabre. J'irai donc bientôt à Belle-Chasse.

11. — Aujourd'hui belle journée. J'avais été invité hier à aller à l'Hôtel-de-Ville avec quelques sous-officiers et dragons; je m'y suis rendu aujourd'hui, et j'ai été harangué; ensuite on a lu une lettre de M. Siret qui demandait que le corps municipal arrêtât qu'il serait décerné une couronne civique au citoyen qui aurait sauvé la vie à son semblable, et qu'il m'en fût décerné une. Le corps municipal a agréé cette demande, et on m'en a donné une aux applaudissemens d'un grand nombre de spectateurs. J'étais très honteux; j'ai cependant témoigné ma reconnaissance le

mieux que j'ai pu. J'ai été au club. On m'a témoigné beaucoup de regrets et de bonté; j'ai exprimé ma sincère et vive reconnaissance; je leur ai dit que j'éprouverais des regrets bien vifs en les quittant, si ce n'était pour aller occuper un poste bien agréable aux amis de la liberté, celui où l'on pouvait servir sa patrie; que si je pouvais jamais avoir besoin d'un aiguillon pour m'exciter à employer pour la défense de ma patrie, tout le zèle et toute l'ardeur dont je suis capable, cela en serait un bien vif pour moi.

NOTE A.

EXTRAIT D'UNE LETTRE A M D'ORLÉANS

ÉCRITE PAR SA FEMME, EN 1790.

« . . . . . Je suis sûre que mon père dira, et aura soin même de faire dire que je suis très fâchée que mon fils aille aux Jacobins, et peut-être exigera-t-il que je lui dise mon opinion à lui-même, afin que je ne puisse pas me reprocher un jour de ne l'avoir pas averti. Vous êtes convenu vous-même, mon cher ami, qu'il y a de grands inconvéniens; examinons-les nous-mêmes, et voyons, mon ami, si les avantages peuvent les balancer. Encore une fois, si les Jacobins étaient composés de députés seulement, ils seraient moins dangereux, parce qu'ils seraient connus par leur conduite à l'Assemblée, et que j'en pourrai prévenir mon fils; mais comment le mettre sur ses gardes vis-à-vis d'un tas de gens qui y ont la majorité, et qui sont bien propres à égarer les principes d'un jeune homme de dix-sept ans. Si mon fils en avait vingt-cinq, comme je vous l'ai dit, je ne serais point tourmentée, parce qu'il pourrait discuter par lui-même; mais à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre, en vérité, mon cher ami, cela n'a pas de raison. Et que ce soit nous, que ce soit ses parens qui, pour finir son

éducation, l'envoient aux Jacobins, me paraît, et paraîtra sûrement à tout le monde une chose inconcevable, et me ferait en vérité regretter qu'il fût sorti des mains de madame de Sillery. C'est pour qu'il apprenne à parler, que vous voulez passer par dessus tous ces dangers, que vous ne pouvez pas ne pas envisager; et vous me dites, mon cher ami, pour me faire voir ces avantages comme vous, qu'un fameux orateur anglais ne le serait pas, s'il n'avait appris à parler de bonne heure. Je vous répondrai à cela, que c'est sûrement en assistant aux séances du parlement, aux assises, aux plaidoyers, qu'il a appris cet art, et que mon fils aura les mêmes facilités sans aller aux Jacobins : qu'il suive l'Assemblée nationale et les séances des nouveaux tribunaux quand ils seront établis, et pour peu qu'il y ait des dispositions, il apprendra à parler tout comme on apprend en Angleterre. D'ailleurs, mon cher ami, pourquoi n'attendrions-nous pas la nouvelle législature? Ce n'est différer que de quelques mois; et peut-être à cette seconde législature épurera-t-on les Jacobins, comme il en a déja été question. »

NOTE B.

EXTRAIT DES LETTRES DU DUC D'ORLÉANS

A SES DEUX FILS.

Paris, 26 juillet 1792.

« . . . . . Je ne serais pas étonné du tout de voir d'ici à fort peu de temps une nouvelle Assemblée constituante. Je crois que dans ce cas vous devez désirer d'en être : faites-y vos réflexions; car ni vos âges, ni vos principautés françaises ne s'y opposent.

« Adieu, chers enfans, que j'aime et embrasse de toute mon ame. »

Lettre du duc d'Orléans à son fils aîné.

Du Raincy, 4 août an IV.

« Si j'avais cru possible que la Convention nationale dont on parle fût dans le mauvais sens que vous supposez, je vous aurais mandé que c'était une idée de malintentionnés; mais bien au contraire, cette idée n'est venue aux gens qui l'ont conçue, à ce que je suppose, que d'après la connaissance qu'ils ont de la façon de

penser des départemens, c'est-à-dire, de ce qui compose les assemblées primaires, qui certainement ne changeront rien à ce qu'il y a de bon dans notre constitution, et corrigeront ce qui peut y avoir de mauvais. Voidel pense qu'il vaudrait mieux que vous fussiez choisi ailleurs qu'à Paris, et que s'il vous convenait de l'être, il lui serait fort facile de vous faire choisir par Sarreguemines, qui est son pays. Si cela vous convenait, vous n'auriez qu'à lui écrire un mot. Dites donc à Antoine (duc de Montpensier) qu'il s'explique aussi pour savoir s'il le veut ou non; personne ne peut le conseiller sur cela, il faut qu'il se tâte bien lui-même. »

Du duc d'Orléans à son fils aîné.

Paris, 15 août an IV.

« . . . . . L'Assemblée a fixé l'âge de vingt-cinq ans pour être député à la Convention nationale Je crois que les assemblées primaires se conformeront à cette règle. Ainsi je ne prévois pas que vous puissiez en être. Je vais en raisonner avec Voidel. Mandez-moi ce que vous en pensez; et comme il n'y a plus de choix du roi, et que vous n'aurez plus la même répugnance de vous laisser choisir par la nation ou ceux qui auront sa confiance, si vous n'êtes pas content des nouveaux arrangemens qui vont se faire dans les armées où vous êtes, mandez-moi ce que vous aimeriez le mieux pour que je voie à vous le faire avoir.

Du duc d'Orléans à son fils.

Paris, 18 août an IV.

« Je reçois à l'instant, mon cher enfant, deux lettres de toi, l'une du 13, l'autre du 14. Depuis que je t'ai écrit j'ai vu Voidel, qui dit qu'il est sûr que tu seras élu à Sarreguemines. Il doit t'avoir écrit à ce sujet. Reste à savoir si la Convention, une fois assemblée, rectifiera les choix au dessous de cet âge proposé par l'Assemblée. Il croit que oui, et qu'il faut accepter et venir plaider sa cause ici. J'attends avec impatience des nouvelles des commissaires, et des détails en réponse de ce que je te demande relatif à tes projets, en supposant que tu ne penses pas à être de la Convention, pour me conduire en conséquence. Adieu, je vous embrasse tous deux de toute mon ame.

Charles Voidel à M. de Chartres fils aîné du duc d'Orléans.

Paris, 28 août 1792 an IV de la liberté.

« Je ne sais comment il se fait que vous n'ayez pas reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et j'ai lieu d'être étonné de cette inexactitude et infidélité de la poste : celle-ci, je l'espère, n'éprouvera pas le même sort. Avant la réception de votre dernière lettre, j'avais déja changé d'avis sur la manière de vous faire

élire à la Convention nationale, et j'avais précisément adopté celle que vous m'indiquez. Comme c'est à Metz que se tiendra l'assemblée électorale, que M. Antoine sera sûrement électeur et député, et que, à raison de ses principes connus, il doit jouir dans l'assemblée électorale de l'influence qu'il a déja dans la ville même dont il est maire, je lui écris pour le prier de vous proposer et de vous appuyer. Je lui donne à ce sujet toutes les raisons qui peuvent déterminer un véritable ami de la liberté et de l'égalité; car, indépendamment de votre patriotisme, il n'est pas indifférent pour la république de voir dans l'Assemblée souveraine de la nation un membre de la dynastie agonisante, soutenir une forme de gouvernement contraire à ses intérêts privés, et donner l'exemple d'un dévoûment absolu à ceux de sa patrie. Je me plais à me rappeler dans cette correspondance une conversation que nous eûmes il y a deux ans, chez M. de Valence, et le désir que vous aviez de voir établir en France une république qui consacrât et qui réalisât les principes d'égalité proclamés par la déclaration des droits. Votre raison avait devancé les événemens. On est digne d'être membre du souverain, quand on sait ainsi renoncer à tout ce que la naissance et la fortune peuvent présenter d'espérances à l'ambition, et je crois servir mon pays en cherchant à lui procurer un pareil défenseur de ses droits. Agréez l'hommage de mon estime et de mon admiration,

C. Voidel.

NOTES.

[1] Madame de Genlis en notant sur son journal que M. de Chartres avait été admis aux jacobins, ajoute : « Il a été reçu aux applaudissemens unanimes; il a parlé à merveille. »

(*Chronique de Paris.*)

M. de Chartres a été reçu, lundi 1er novembre, membre de la Société des amis de la constitution; il est inutile de dire que pour son admission on n'a dérogé à aucune des formalités d'usage, seulement il a été fort applaudi en entrant. Voici le discours qu'il a prononcé :

« Messieurs, il y a long-temps que je désirais ardemment « d'être reçu au milieu de vous; l'accueil favorable que vous « daignez me faire me touche infiniment; j'ose me flatter que « ma conduite justifiera vos bontés, et je puis encore vous as- « surer que toute ma vie je serai bon patriote et bon citoyen. »

(*Chronique de Paris*, 4 *novembre* 1792.)

[2] Le comité de présentation et de vérification était chargé de l'examen des candidats, de la vérification des pouvoirs de ceux qui étaient admis, de ceux de la mission des courriers et députés à la Société. Ce comité s'assemblait tous les jeudis et se composait de douze membres; ceux qui en faisaient partie à la même époque que le duc de Chartres, étaient: le baron de Menou, le marquis de Sillery, Villars, Carra, Bonne-Carrère, Desfieux, Collot-d'Herbois, Legrand de La Leu, Dufourny, Mendouze et Polverel fils.

[3] Les censeurs se placeront au dessous du bureau des secrétaires, ils se promèneront alternativement dans le milieu de la salle, ils feront parvenir au président les notes et les adresses; ils veilleront à ce que chaque membre ait sa carte à sa boutonnière, ils feront placer les députations et les étrangers. Ils sont au nombre de quatre. (*Règlement de la Société des Amis de la Constitution.*)

[4] L'adresse très longue et très énergique fut présentée au nom de la Société de Paris, et de toutes les autres Sociétés qui étaient en correspondance avec elle. Cette adresse avait pour but de demander à l'Assemblée nationale la conservation du monument où avait été prêté le serment du Jeu de Paume, et de lui présenter un tableau et une gravure représentant cette mémorable séance.

Les événemens si pressés de notre révolution empêchèrent l'exécution de cette juste et patriotique demande. Une simple inscription indiquait le Jeu de Paume de Versailles, à la vive curiosité de celui qui allait chercher dans cette ville d'autres souvenirs que ceux de Louis XIV. Il servait d'atelier à un menuisier. Lorsque l'étranger nous eut imposé un roi de sa façon, les courtisans, vils flatteurs, crurent anéantir toute idée de la souveraineté du peuple en faisant disparaître l'inscription qui rappelait le lieu où les courageux députés de 1789 en avaient si énergiquement revendiqué l'exercice. Quand les journées de juillet eurent de nouveau proclamé ce grand principe, on plaça une inscription simple et touchante pour rappeler ce qu'un Français ne doit jamais oublier. Il serait digne de notre Roi de réaliser, en 1831, la demande à laquelle il s'associait en 1790.

[5] Voici le discours de M. A. Lameth. (*Moniteur*, 11 no-

vembre.) Changez quelques mots, on pourra facilement se tromper de date !

« Laissant un côté de la question, je crois devoir appeler l'attention de l'Assemblée sur le système de quelques individus qui voudraient présenter les amis de la liberté comme des ennemis de la royauté. (Plusieurs voix de droite : *Oui, oui ;* toute la gauche : *Non, non.*) Non, les amis du Roi ne sont pas ceux qui affectent sans cesse d'en prononcer le nom ; les amis du Roi sont ceux qui ont détruit les parlemens, ceux qui ont détruit l'ordre du clergé (les spectateurs et une grande partie de l'assemblée applaudissent) ; ceux qui, en faisant disparaître les monumens de la féodalité, ont mis fin à cette éternelle rivalité du trône et de l'aristocratie, et brisé les barrières qui séparaient depuis si long-temps le Roi et le peuple ; oui, je le répéterai, comme l'a dit un de mes collègues avec autant d'éloquence que de vérité ; l'alliance naturelle, l'alliance sainte et durable est celle du prince et du peuple ; et celle-là vous l'avez fondée, vous l'avez cimentée à jamais en détruisant toutes les tyrannies intermédiaires que l'ignorance et l'usurpation avaient établies entre eux. (Les applaudissemens des spectateurs et de la grande majorité de l'Assemblée sont unanimes.) Nous ne sommes pas dupes de la sollicitude patriotique du préopinant (M. Malouet), qui paraît craindre que le peuple se lasse de la liberté, et que revenant sur ses pas, il n'abandonne ceux qui sont constamment dévoués à ses intérêts. A en croire M. Malouet, il faut craindre de fatiguer le peuple par des inquiétudes ; selon lui, il ne faut plus penser aux troubles, à la contre-révolution..... Mais que M. Malouet se rassure, car nous ne cesserons de veiller, de combattre ; nous périrons, s'il le faut, pour les intérêts du peuple et l'achèvement de la révolution. (La salle retentit

d'applaudissemens.) » Le Moniteur se tait sur l'incident raconté par le duc de Chartres.

[6] Ne dirait-on pas, à quelques légers changemens près, que cette page a été écrite à la fin de 1830 ? L'aristocratie se conduit toujours de la même manière. N'invoque-t-elle pas aujourd'hui, comme alors, le secours de l'étranger ?

[7] On voit que M. le duc de Chartres avait l'habitude de suivre les séances de l'Assemblée nationale. En effet, il y allait presque tous les jours, même lorsqu'il était à Belle-Chasse. La manière dont il a résumé plusieurs discussions, fait regretter qu'il n'ait pas consigné toutes ses observations dans son Journal; elles jetteraient quelques lumières sur le dramatique de cette Assemblée, dont le Moniteur ne rend qu'un compte inexact.

[8] Après les mouvemens de décembre 1830, quatre élèves en médecine furent invités à dîner au Palais-Royal, comme récompense de la belle conduite des étudians pendant ces troubles. Le Roi leur témoigna son approbation, et ajouta, avec sa bienveillance accoutumée, que lui aussi avait étudié la médecine, qu'il avait pansé des malades et saigné plusieurs fois à l'Hôtel-Dieu; que ces connaissances lui avaient été fort utiles dans ses voyages, et qu'il conservait soigneusement la lancette dont il se servait alors. Un des élèves ne put s'empêcher de dire que cet instrument devait être bien précieux. Le Roi sortit, et rentra un instant après tenant à la main une lancette. « Tenez, dit-il au jeune homme, je vous la donne. » Celui-ci connaissait la valeur du présent, cependant, sur la demande de ses camarades, il n'hésita pas à en faire le sacrifice en faveur de l'École de médecine. Cette lancette figure

aujourd'hui au milieu du bel arsenal de chirurgie de la Faculté; elle occupe une place à part, et une inscription doit perpétuer le souvenir et l'origine d'un semblable cadeau, probablement unique dans l'histoire.

[9] M. de Myris était un Polonais, dessinateur du plus grand talent, et que madame de Genlis avait choisi pour donner des leçons de dessin aux jeunes princes. Il resta attaché au duc de Chartres, lorsque son éducation fut terminée.

[10] M. Pyere, écrivain recommandable, faisait partie de la maison du jeune prince qu'il suivit à Vendôme. Il vient de mourir, dans un âge fort avancé, au Palais-Royal. mademoiselle d'Orléans l'avait nommé en 1814 secrétaire de ses commandemens. Aucun de ses biographes ne mentionne la traduction dont il est ici question. Fut-elle livrée à l'impression ? fut-elle même achevée? Ce sont des questions que nous recommandons à l'attention des bibliographes, et en particulier à celle de M. Beuchot. Le fait vaut la peine d'être éclairci.

[11] Il n'est pas inutile de faire observer que dans ses Mémoires madame de Genlis a consacré plusieurs pages à démontrer qu'elle n'avait eu aucune liaison avec Barrère, elle prétend ne l'avoir vu que deux fois. Cette contradiction n'est pas la seule qui se trouve dans ses Mémoires.

[12] M. Rœderer était rapporteur du comité chargé d'examiner cette grave question; il concluait à la liberté de la culture du tabac; ses conclusions furent adoptées.

[13] Nous avons cherché inutilement dans la Chronique de Paris, journal dont M. Millin était alors un des principaux

rédacteurs, l'article dont il s'agit. Il est à croire que M. Millin n'a pas tenu sa promesse. Nous devons regretter que ce morceau n'ait pas été imprimé; il serait encore de circonstance. Nous ne verrions peut-être plus de ces anomalies qui permettent qu'un préfet, censé administrer un département, soit constamment à sa place, sur les bancs de la Chambre, où il se fâche quand on parle un peu vivement des fonctionnaires publics.

Au reste, M. le duc de Chartres écrivit plusieurs fois dans les journaux. Madame de Genlis (*Leçons d'une sage gouvernante*), dit, le 10 mars 1790: « Aujourd'hui, M. le duc de Chartres est venu me dire que dans la feuille de M... il y a un article de lui qu'il a écrit en secret et envoyé par la petite poste; » et elle ajoute en note: « C'était l'expression de son indignation contre un journaliste anonyme, qui avait appelé le peuple une bête féroce.

Conduit d'après l'article du Mémorial à penser que le journal de MM. *** était la Chronique de Paris de Millin, nous avons cherché cet article; nos soins ont été sans résultat.

La réimpression eût été une belle réponse à M. de Saint-Chamans.

[14] Le duc fait allusion aux discussions qui troublèrent fort long-temps sa famille; quoique nous ayons en notre possession quelques documens peu connus, on concevra facilement les motifs qui s'opposent à ce que nous puissions donner quelques détails sur cette matière délicate.

Cette page est, sans contredit, une des plus admirables de ce livre où il s'en trouve tant. La vie privée doit être murée, a-t-on dit. Soit! Mais quand on peut faire connaître des faits qui honorent l'homme et l'humanité tout entière,

les passer sous silence serait mal comprendre la pensée du célèbre orateur.

[15] Un décret de l'Assemblée constituante avait obligé les colonels propriétaires de quitter le service militaire, ou de prendre le commandement effectif de leurs régimens. Le duc de Chartres n'hésita pas à se mettre à la tête du régiment qui portait son nom.

[16] Lorsque M. le duc de Chartres se présenta à la société de Vendôme, on voulut lui donner une place spéciale à côté du président. On a vu comment il considérait cette distinction, et en général combien, dans toutes les occasions, il méprise les distinctions qui n'appartiennent pas au mérite personnel.

[17] Les journaux et autres écrits du temps n'ont rendu qu'un compte fort inexact de cette action si généreuse, et dont les suites couvrirent le duc de Chartres d'une gloire impérissable, que l'événement du 3 août vint encore rehausser.

[18] Le 11 juin 1791, on décréta que les officiers de tous grades seraient tenus de signer une déclaration contenant qu'ils promettaient sur l'honneur d'être fidèles à la nation, à la loi, au Roi; de ne prendre part ni directement n indirectement, mais au contraire de s'opposer de toutes leurs forces aux conspirations, complots qui parviendraient à leur connaissance, et qui pourraient être dirigés, soit contre le Roi, soit contre la constitution; qu'ils feraient observer les décrets à ceux qui leur étaient subordonnés; consentant, s'ils manquaient à cet engagement d'honneur, d'être regardés

comme hommes infâmes, indignes de porter les armes, et d'être comptés au nombre des officiers français; que faute de la part d'un officier, de quelque grade qu'il fût, de se conformer aux dispositions ci-dessus, dans le délai que fixerait le Roi, cet officier serait réformé par l'effet même de son refus; qu'en conséquence, il lui serait attribué pour son traitement de réforme le quart du traitement dont il jouissait; que chaque colonel ou commandant, après avoir reçu la déclaration des officiers de son régiment, et avoir fait les remplacemens que nécessiterait la réforme de ceux des officiers qui refuseraient de se conformer au décret, assemblerait le régiment et lui donnerait connaissance de l'engagement d'honneur que venaient de contracter les officiers présens; après quoi les officiers et soldats lèveraient la main en signe d'adhésion et d'acquiescement; que les officiers qui satisferaient au présent décret recevraient du Roi une lettre ainsi conçue : « Louis, roi des Français, sur le compte qui nous a été rendu, que *tel* officier a rempli les formalités requises par les articles 2 et 3 du décret de l'Assemblée nationale du 11 juin 1791, le confirmons, au nom de la nation et au nôtre, comme chef suprême de l'armée, dans son grade et son emploi, conformément aux lois de l'État et aux réglemens militaires.

Après avoir ainsi analysé ce décret (Ferrières, tome 2, page 318 et 319 de ses Mémoires), ajoute : « C'était bien réellement licencier l'armée et la recréer, mais c'était la recréer d'une manière très adroite, puisque non seulement on la recréait au nom de la nation, et qu'on faisait annuler par le Roi lui-même l'ancien serment que chaque officier lui avait prêté personnellement à son entrée au service; mais qu'on évitait encore le choc dangereux d'un licenciement subit et qu'on donnait la facilité de rester à une foule d'officiers moins ennemis, dans le fond du cœur, d'une révolution qui

leur était avantageuse, qu'entraînés par les intrigues et les discours de ceux qui ne la voulaient pas.

[19] Ce discours improvisé n'a pas été recueilli; le narrateur avait laissé sur son manuscrit la place pour le copier; d'autres soins l'en ont empêché.

[20] A Valmy et à Jemmapes, le duc a noblement tenu sa parole. On sait, depuis cinq mois, quelles sont les réponses du Roi à toutes les députations des gardes nationales; on sait la promesse que le président du conseil a faite à la tribune, promesse qui a électrisé nos jeunes conscrits. Nous pouvons répéter ce qu'écrivait le duc de Chartres : « Avec de tels hommes, nous recevrons bien les gueux qui auraient l'audace d'entrer en France, et la patrie sera libre, ou nous périrons avec elle. »

[21] Voilà le discours prononcé par le duc de Chartres, ou comme on le disait alors, par M. de Chartres.

« Messieurs, vous avez connaissance du décret qui sup-
« prime tout ordre, tout signe extérieur qui suppose des dis-
« tinctions de naissance, et j'espère que vous m'avez rendu
« la justice de croire que je suis trop ami de l'égalité pour
« n'y avoir pas applaudi avec transport; j'ai donc quitté dès
« le premier instant, et avec le plus grand plaisir, ces marques
« frivoles de distinction, auxquelles on a si long-temps
« attaché une considération qui n'était due qu'au mérite, et
« que lui seul obtiendra désormais.

« Ce dernier décret, dans le moment où se prépare la
« révision des travaux de l'Assemblée, doit nous faire espérer
« qu'elle maintiendra comme constitutionnel tout ce qu'elle
« a décrété au sujet des titres et de la noblesse, et que les
« Français libres et égaux ne seront distingués que par les

« services qu'ils auront rendus à la patrie. C'est à eux que « seront réservées ces marques vraiment honorables : à ces « signes on pourra reconnaître d'abord ceux qui ont des « droits à l'estime publique. Autant je dédaignais ceux que « je ne devais qu'au hasard de ma naissance, autant je me « glorifierai un jour des autres, si je suis assez heureux pour « avoir occasion de les mériter; elles seules peuvent manquer « à mon zèle pour la chose publique; car si, à défaut d'ac- « tions assez éclatantes pour attirer sur moi les regards de « mes concitoyens, et les récompenses de ma patrie, des « sentimens bien connus, et une vie entière uniquement dirigée « vers son service, suffisent pour obtenir des marques d'hon- « neur, j'ai la pleine confiance de m'en rendre digne. »

APPENDICE.

La pièce qui va suivre nous ayant paru d'un haut intérêt historique, nous avons pensé que nos lecteurs la verraient avec d'autant plus de plaisir que la plupart ne la connaissent pas. En effet, les historiens et les auteurs de Mémoires paraissent eux-mêmes ignorer son existence; car en parlant du voyage du duc d'Orléans à Londres, après les funestes journées des 5 et 6 octobre 1789, tous se taisent sur ses instructions, d'une nature, il est vrai, qui concilie peu cette mission avec toutes les anecdotes vraies ou supposées que la calomnie et la mauvaise foi répètent encore chaque jour.

Il nous a paru piquant, aujourd'hui que la même question s'est agitée sous nos yeux, de faire connaître la manière dont le cabinet de Versailles envisageait la question de la Belgique en 1789. Plus d'un lecteur sera surpris en lisant des phrases telle que celle-ci :

« Si les provinces belgiques doivent changer de domi-
« nation, le Roi aimera, de préférence, qu'elles aient

« un souverain particulier; mais la difficulté est dans le « choix. M. le duc d'Orléans concevra lui-même, que le « le Roi doit désirer d'y influer, et qu'importe à Sa Ma- « jesté que le prince sur qui il tombera lui soit agréable, « M. le duc d'Orléans sentira, sûrement, d'autant plus, « combien cette matière est délicate, et combien elle « exigera de dextérité de sa part, que d'un côté, les vues « que la cour de Londres, pourra manifester détermine- « ront ou l'opposition du Roi, ou son assentiment, et « de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à « l'avantage de M. le duc d'Orléans. »

Tels sont les motifs qui nous engagent à publier cette pièce, quoiqu'elle n'ait aucun trait au Journal qu'on vient de lire.

MÉMOIRE

POUR SERVIR D'INSTRUCTION

A S. A. R. Mgr LE DUC D'ORLÉANS.

Les troubles qui agitent depuis quelque temps le royaume, fixent nécessairement l'attention de toutes les puissances; et l'on ne saurait se dissimuler que la plupart d'entre elles ne les voient avec une secrète joie. Jalouses de la grandeur de la France, de sa considération, du poids de son influence, elles se flattent sans doute que nos divisions intestines amèneront un nouvel ordre de choses qui nous enlèvera tous ces avantages; et qu'au lieu de donner, comme du passé, l'impulsion à la politique de l'Europe, nous serons forcés de la recevoir.

Parmi les puissances qui viennent d'être indiquées, il faut distinguer la Grande-Bretagne; on sait combien la force et les ressources de la France l'offusquent; on sait que le désir de l'affaiblir est le premier mobile de sa politique; on doit conclure de là que la cour de Londres envisage avec la plus grande satisfaction nos embarras intérieurs, et qu'elle fait des vœux pour

qu'ils soient prolongés, et pour qu'en fin de cause, ils ébranlent la masse de puissance qui rend la France le premier empire de l'univers.

Il résulte de ces vérités que nous ne saurions surveiller la cour de Londres avec trop de vigilance, et que nous ne devons rien omettre pour démêler ses véritables intentions.

Telle est la commission importante que le Roi confie au zèle, aux lumières et au patriotisme de son cousin le duc d'Orléans. S. M. a reçu avec sensibilité l'offre que ce prince lui a faite de s'en charger; elle regarde cette offre comme une nouvelle preuve de l'attachement qu'il a pour sa personne, comme de son dévouement pour les intérêts de l'État, et elle se persuade d'autant plus qu'il la remplira avec succès, qu'il a formé des liaisons intéressantes, non seulement avec plusieurs personnes qui sont dans le ministère, mais encore avec les principaux membres de l'opposition. Le premier objet des recherches de monseigneur le duc d'Orléans sera de découvrir si et jusqu'à quel point la cour de Londres a cherché à fomenter nos troubles; quels moyens et quels agens elle a employés.

Le second objet qu'il importe au Roi de savoir, est si l'intention du Roi d'Angleterre est de demeurer, en tout état de cause, spectateur passif de nos divisions, ou d'en tirer avantage en pro-

voquant la guerre. On ne saurait disconvenir de l'étendue des moyens de la cour de Londres; d'ailleurs elle peut supposer que, dans la situation critique où se trouve le royaume, nous serions hors de mesure de rassembler les nôtres.

L'on doit regarder comme un des symptômes les plus certains des vues de la cour de Londres, les dispositions qu'elle fait ou pourra faire dans ses ports et dans ses arsenaux. Il conviendra donc que monseigneur le duc d'Orléans fasse tout ce qui sera en son pouvoir pour savoir, avec toute la certitude possible, si le ministère anglais a ordonné, ou s'il ordonnera des armemens ou des approvisionnemens extraordinaires, s'il a fait passer quelque ordre secret aux Indes orientales et occidentales. Les lumières que le Roi acquerra sur ces différens points, mettront S. M. en état de juger si elle est dans le cas d'avoir des appréhensions relativement aux vues du cabinet de Saint-James. Monseigneur le duc d'Orléans sentira l'importance du service qu'il rendra au Roi et à la nation en procurant à S. M. des données propres à fixer ses idées et à diriger sa conduite.

Au reste, il serait superflu de prévenir monseigneur le duc d'Orléans que le vœu du Roi est pour le maintien de la paix. Ce vœu doit être la base comme le but du langage que monseigneur le duc d'Orléans tiendra, soit au Roi d'Angleterre,

soit à ses ministres; ils n'auront pas de peine à se convaincre de sa sincérité; et sans doute ils s'exprimeront de manière à nous persuader d'une parfaite réciprocité de sentimens de leur part; mais nous les jugerons moins par leur parole que par leurs actions.

Les recherches de monseigneur le duc d'Orléans ne devront point se borner aux dispositions que la cour de Londres peut avoir à notre égard; elles porteront aussi sur un autre objet qui intéresse la France comme toutes les autres puissances de l'Europe; il s'agit des Pays-Bas autrichiens.

Monseigneur le duc d'Orléans n'ignore pas la fermentation extrême qui règne dans les provinces de Belgique, l'esprit d'insurrection qui s'est manifesté parmis les habitans, et les dispositions où ils paraissent être de se soustraire à l'obéissance de l'empereur.

On est porté à croire que les Brabançons sont fortifiés dans leurs dispositions par les cours de Londres et de Berlin, et les états-généraux, ou plutôt le Stathouder; mais on n'a à cet égard que des soupçons; il serait d'une grande importance pour le Roi de savoir la vérité, et S. M. se flatte que monseigneur le duc d'Orléans fera tout ce qui sera en son pouvoir pour la découvrir.

Faute de notions certaines, on est obligé de s'attacher à des suppositions. Ainsi, c'est en sup-

posant que la cour de Londres fomente les troubles des Pays-Bas que le Roi se détermine à donner des instructions sur cette matière à monseigneur le duc d'Orléans.

Le but de la cour de Londres doit être, ou de réunir les Pays-Bas à la confédération des Provinces-Unies, ou d'en former une république indépendante, ou enfin de les soumettre à un prince étranger à la maison d'Autriche.

Dans la première hypothèse, la cour de Londres donnerait aux Provinces-Unies une consistance qui ne serait pas sans inconvénient pour elle-même.

La seconde hypothèse amènerait un ordre de choses, qui, considéré en lui-même, n'influerait point sur le système politique de l'Europe.

Quant à la troisième hypothèse, elle mérite la plus sérieuse attention ; et l'on va exposer à monseigneur le duc d'Orléans le point de vue sous lequel le roi l'envisage.

Si les provinces belgiques doivent changer de domination, le Roi aimera, de préférence, qu'elles aient un souverain particulier ; mais la difficulté sera dans le choix. Monseigneur le duc d'Orléans concevra lui-même que le Roi doit désirer d'y influer, et qu'il importe à S. M. que le prince sur qui il tombera lui soit agréable. Monseigneur le duc d'Orléans sentira sûrement, d'autant plus,

combien cette matière est délicate, et combien elle exigera de dextérité de sa part; que, d'un côté, les vues que la cour de Londres pourra manifester, détermineront ou l'opposition du Roi ou son assentiment; et de l'autre, qu'il est possible que le résultat tourne à l'avantage personnel de monseigneur le duc d'Orléans. Le Roi croit devoir se borner, quant à présent, à ces remarques générales; S. M. se réserve de faire connaître ultérieurement ses intentions et ses vues lorsqu'elle aura acquis des éclaircissemens précis sur celles de la cour de Londres; et alors elle mettra monseigneur le duc d'Orléans en état de s'expliquer définitivement sur l'objet dont il est question. Ce prince conclura de là qu'il ne doit, dans son début que sonder les dispositions des ministres anglais, provoquer leur confiance sans affectation, et préparer la voie à une négociation sérieuse, négociation qu'il ne conviendra d'entamer que lorsqu'on pourra en espérer le succès.

Si la cour de Londres, résolue à soustraire les Pays-Bas à la domination autrichienne, se montre disposée à se concerter avec le Roi sur les moyens d'effectuer cette révolution, la négociation devra avoir deux bases essentielles : 1° le consentement formel de l'empereur; 2° un juste dédommagement pour le sacrifice que fera ce monarque. Opérer sans le concours de Joseph II, serait ex-

poser infailliblement l'Europe à une guerre générale; et dépouiller ce prince sans dédommagement, serait une injustice que rien ne pourrait justifier, et à laquelle il serait impossible au Roi de participer; S. M. serait même forcée de s'y opposer en vertu des engagemens qui la lient envers S. M. impériale. Présupposant le consentement de ce prince, il s'agira de savoir quel dédommagement ou quel équivalent la cour de Londres croira devoir lui proposer. Monseigneur le duc d'Orléans, lorsque l'état de la négociation le comportera, engagera les ministres anglais à s'expliquer avec franchise et précision sur cet objet, et il les détournera avec soin, quoique avec ménagement, de l'idée qu'ils pourraient avoir d'amener le Roi à faire la première ouverture.

Monseigneur le duc d'Orléans confiera au ministre de la Luzerne l'objet de sa mission; et il sera utile que ses démarches soient préalablement concertées avec cet ambassadeur; il mérite, par sa sagesse et par la connaissance qu'il a du pays, une entière confiance de la part de monseigneur le duc d'Orléans; leurs lumières réunies ne pourront qu'être d'un grand avantage pour le service de S. M.

Monseigneur le duc d'Orléans correspondra régulièrement avec le ministre, ayant le département des affaires étrangères.

Cependant il dépendra de ce prince d'écrire directement au Roi lorsque les choses dont il aura à rendre compte lui sembleront l'exiger.

Fait à Paris, ce 13 octobre 1789.

Signé LOUIS.

Signé le comte de MONTMORIN.

TABLE

Page

AVIS DE L'ÉDITEUR..... 5

NOTICE SUR LE DUC DE CHARTRES..... 11

JOURNAL DU DUC DE CHARTRES..... 25

Novembre 1790. — Désir que manifeste le duc de Chartres d'être admis aux Jacobins. — Sa réception. — Son discours. — Il est nommé membre du comité de présentation. — Voyage à Châteauneuf chez Mgr le duc de Penthièvre. — Il va à la messe. — On ne l'encense pas. — Il est nommé censeur aux Jacobins et membre d'une députation chargée de présenter une adresse à l'Assemblée nationale. — Le duc d'Orléans lui donne cinquante louis. — Usage qu'il en fait. — Visite à Md de Lamballe. — Dîner de patriotes chez M. Bonne-Carrère. — Il assiste à la séance de l'Assemblée nationale. — Discussion sur la garde du roi. — Discours de M. Alexandre Lameth. — Usage du comité de présentation des Jacobins. — Il va aux Français. — On joue *Brutus*. — Enthousiasme de l'assemblée en faveur de la liberté. — Séances des Jacobins. — Travail dont on le charge. — Discussion. — Son opinion sur les formules de l'ancien style. — Dîner projeté ave

Pages

plusieurs membres du côté gauche de l'Assemblée.— Calomnie de Brissot. — Ses regrets de ne pouvoir consacrer plus de temps à sa mère..... 25-37

Décembre. — MM. Mirabeau et Beauharnais, président et secrétaire de la société des Jacobins. — Discussion sur le club des gardes nationales.— Il est de nouveau nommé censeur. — Il trouve l'âge de dix-huit ans suffisant pour être admis. — Son opinion à cet égard. — Il marie son valet de chambre. — Dîner au Palais-Royal. — Les convives ne lui conviennent pas. — Soirée à Belle-Chasse avec MM. Voidel, Sillery, Barrère et Volnay. — Décret sur les princes apanagistes. — Il donne un concert. — On prétend qu'on va faire sauter les Jacobins. — Ce qu'il pense de cette absurdité. — Ses dévotions à Noël. — Billet de madame de Genlis. — Son enchantement..... 37-41

Janvier. — Présentation au Roi. — Détails sur cette cérémonie.— Première représentation aux Français du *Despotisme renversé*, de M. Harny.—Visite à M. Harny. — On le charge aux Jacobins de la traduction d'un ouvrage anglais en faveur de la révolution. — Il est malade. — Son régime. — Lettre de madame de Genlis. 46-52

Février. — Soirée à Belle-Chasse. — Mariage de Paméla, pupille de Barrère. — Il demande au ministre de la guerre que son régiment fasse partie de l'armée de Rochambeau. — Son opinion sur les jeux de hasard. — Discussion de l'Assemblée sur la culture du tabac. — Ce qu'il pense du monopole. — On le charge aux Jacobins d'examiner le plan d'éducation de Léonard Bourdon. — Il veut faire insérer dans la Chronique

Pages

de Paris un article sur la résidence des fonctionnaires publics. 52-55

Mars. — *Avril.* — Discussion aux Jacobins sur la cour de justice d'Orléans ; il prend plusieurs fois la parole. 55-57

Mai. — Ce Journal est interrompu. — Pourquoi. — Il va le reprendre. — Combats que lui livre sa jeunesse. — Désirs de mariage. — Vénération pour sa mère. 58

Juin. — Départ pour Vendôme. — Accueil froid des officiers de son régiment. — Son établissement. — Sa réception au régiment. — Dîner d'officiers. — Visite aux autorités. — Il va à la Société des Amis de la constitution. — Ses occupations. — Il visite les hôpitaux. — Son opinion sur plusieurs officiers. — Il est nommé président par intérim de la Société. — Il blâme les officiers qui rient à la messe. — Conversation piquante avec son lieutenant-colonel. — Il déteste les marques de distinctions. — Son ordre et son économie. — Tumulte populaire à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement. — Son courage. — Il sauve la vie à deux prêtres. — Dangers qu'il court. — Récit dramatique. 59-74

Juillet. — Suites de cette généreuse conduite. — Félicitations qu'il reçoit. — Serment des officiers. — Détails à ce sujet. — Il est accablé de travail. — Ses relations avec la municipalité. — Ses avis sont suivis. — Serment de la garde nationale. — Elle fraternise avec les dragons. — Dîner civique. — Il refuse la place d'honneur qu'on veut lui donner. — Ses lectures variées en allemand, italien, anglais, latin et grec. —

Pages

Emploi de ses journées. — Il est fier de son régiment. — Son ardeur. — Petite guerre. — Il est pris..... 74-83

Août. — Il sauve la vie à un homme qui se noyait. — Sa modestie. — Satisfaction intérieure. — Il va au club. — Discours sur l'abolition des ordres. — Félicitations sur sa conduite. — La municipalité lui décerne une couronne civique. — Il annonce son départ. — Il quitte Vendôme pour servir sa patrie. — Son enthousiasme. — Nobles sentimens..... 83-87

NOTES..... 89

APPENDICE..... 105

TABLE ANALYTIQUE DU JOURNAL..... 115

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie de Bignoux, rue des Francs-Bourgeois-S.-Michel, n° 8.